MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

Rapport annuel 1981-1982

Manuscrit: Ministère des Communautés
Culturelles et de l'Immigration

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN-2-550-02781-7
ISSN-0820-0637

© Éditeur officiel du Québec

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

Rapport annuel 1981-1982

Éditeur officiel
Québec

Montréal, décembre 1982

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous présenter le rapport des activités du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'année 1981-1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration,

Gérald Godin

Montréal, décembre 1982

Monsieur Gérald Godin
Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Montréal

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport des activités du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'année 1981-1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

Juliette Barcelo

Table des matières

Introduction 1

L'immigration en 1981 3

Recrutement et sélection des immigrants

La direction des Services à l'étranger 11

La direction du Recrutement et de l'Établissement 18

Le service de l'Emploi 18

Le service aux Immigrants entrepreneurs-investisseurs 21

Formation, adaptation et communautés culturelles

La direction de l'Adaptation 27

Le service des Relations avec les individus . 27

Le service des Relations avec les groupes .. 29

La direction de la Formation 31

Gestion et planification

Le Secrétariat 39

Le Service juridique 40

La direction de l'Administration 41

Le budget 43

La direction du Personnel 48

L'organigramme 50

Le personnel de direction 51

La répartition des effectifs 52

La direction des Communications 53

La direction de la Recherche 55

Les annexes

Résumé de la réglementation du Ministère 59

Résumé des ententes et des accords 60

Listes des contrats de services 62

Le fonds d'aide aux sinistrés: Liste des subventions 62

Liste des subventions aux organismes d'accueil et d'adaptation 67

Liste des subventions aux communautés culturelles 69

Introduction

Le rapport annuel 1981-1982 s'ouvre sur un resumé des réalisations politiques et des orientations du M.C.C.I., suivi d'un ensemble de données statistiques sur l'immigration. Les activités du Ministère sont ensuite présentées par élément de programme, c'est-à-dire premièrement les activités permettant le recrutement et la sélection des immigrants, ensuite les activités de formation et d'adaptation et celles reliées aux communautés culturelles, suivies des activités de gestion et de planification. En annexe, on trouve un résumé de la réglementation et des ententes ainsi que la liste des contrats de services et des bénéficiaires de subventions.

Faits saillants

Le ministère de l'Immigration, créé en 1968, devient le 30 avril 1981, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (M.C.C.I.). Sa loi constitutive est modifiée le 18 juin 1981 et l'article 4 prévoit que:

«... le Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration est responsable de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives à l'épanouissement des communautés culturelles et à leur entière participation à la vie nationale. Il est notamment chargé des programmes qui visent à maintenir et développer les cultures d'origine ainsi qu'à assurer les échanges et le rapprochement avec la communauté francophone».

De plus, le Ministre se voit confier la responsabilité du Plan d'action auprès des communautés culturelles et du Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles (C.I.P.A.C.C.).

Les communautés culturelles

En élargissant la vocation du Ministère, le gouvernement confirme le M.C.C.I. dans un rôle qu'il n'a jamais cessé d'exercer et de développer. En effet, depuis plusieurs années le Ministère a établi, avec les organismes des communautés culturelles, des relations qui lui ont permis de devenir un lieu privilégié où elles peuvent s'adresser en toute confiance.

Cette action lui a permis d'acquérir une connaissance étendue de la vie et du dynamisme de ces communautés et d'être le lieu où s'adressent les institutions gouvernementales pour un soutien technique et professionnel dans leurs rapports avec elles.

Notons que même si le mandat actuel du M.C.C.I. lui fait jouer un rôle primordial à l'égard des communautés culturelles, il n'entend pas assumer l'ensemble des responsabilités gouvernementales à leur égard. Au contraire, autant la tradition d'intervention du Ministère que le Plan d'action à l'intention des communautés culturelles sont fondés sur le respect des juridictions sectorielles des divers ministères et organismes gouvernementaux et sur la concertation entre ceux-ci.

L'immigration

Le continent asiatique détient, pour la troisième année consécutive, le premier rang des continents de dernière résidence pour le nombre des immigrants avec un peu plus du tiers des entrées (34 p. cent). L'Europe et l'Amérique suivent avec chacune 30 p. cent. Cette année encore, les différents programmes humanitaires ont eu une influence certaine sur l'évolution du niveau d'immigration puisque les immigrants admis en vertu de ces programmes représentent le quart des entrées en 1981.

Les deux principaux bénéficiaires sont d'abord les réfugiés indochinois et ensuite les ressortissants haïtiens. L'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique s'est poursuivi à travers le programme de réunification des familles qui a profité à 2 400

personnes. Quant aux Haïtiens, 2 000 d'entre eux ont pu régulariser leur statut au Québec et obtenir la résidence permanente. Par ailleurs, le programme en faveur des exilés volontaires de l'Europe de l'Est a permis l'établissement au Québec de plus de 600 personnes. Enfin, soulignons que les procédures de sélection ont été assouplies pour faciliter l'entrée des ressortissants salvadoriens.

Du côté des immigrants entrepreneurs-investisseurs, on note une progression soutenue des investissements (67,9 M$) par rapport à 1980-1981 (57,1 M$) et du nombre d'emplois créés (1 004 en 1981-1982 vs 543 en 1980-1981).

L'immigration au Québec en 1981

Le Québec a accueilli 21 063 immigrants au cours de l'année 1981, ce qui représente une diminution du niveau d'immigration de 6 p. cent par rapport à l'année précédente où le total des entrées s'élevait à 22 538. Pour l'ensemble du Canada, le nombre de ressortissants étrangers ayant obtenu le droit de résidence permanente a baissé de 10 p. cent pour un total de 128 607 immigrants en 1981 en comparaison de 143 117 en 1980.

La part du Québec dans l'immigration canadienne se situe à 16,4 p. cent en 1981 ce qui se rapproche du taux d'attraction moyen observé sur l'ensemble des dix dernières années (16 p. cent) (tableau I).

Les différents programmes humanitaires ont une certaine influence sur l'évolution du niveau d'immigration. Les immigrants admis en vertu de ces programmes représentent, en effet, le quart des entrées enregistrées durant l'année 1981. Il faut également rappeler qu'au cours des deux dernières années, les programmes favorisant les réfugiés indochinois avaient permis d'accueillir 13 000 réfugiés en provenance de l'Asie du Sud-Est alors qu'en 1981, 2 400 immigrants ont pu se prévaloir de ce programme.

On élabora, en 1980, un programme de régularisation du statut des Haïtiens. À l'automne 1980, le gouvernement du Québec décidait d'étudier les candidatures de tous les Haïtiens résidant au Québec sans statut légal et de leur émettre, s'ils étaient admissibles, un certificat de sélection leur permettant d'obtenir le droit de résidence permanente. Plus de 4 000 personnes ont pu bénéficier de ce programme et près de la moitié d'entre elles ont reçu le droit de résidence permanente au cours de l'année 1981. Par ailleurs, le programme en faveur des exilés volontaires de l'Europe de l'Est a permis l'établissement au Québec de plus de 600 personnes en 1981 (tableau VI).

Provenance des immigrants

Le continent asiatique détient, pour la troisième année consécutive, le premier rang des continents de dernière résidence quant au nombre des immigrants, ce qui représente un peu plus du tiers des entrées (34 p. cent). L'Asie avait procuré, en 1980, plus de la moitié des immigrants admis au Québec car le programme d'accueil des réfugiés indochinois était à son sommet (7 500 personnes). Quant au nombre de travailleurs immigrants, l'Asie ne vient qu'en troisième place, après l'Europe et l'Amérique.

L'Europe, qui a fourni à peu près le même nombre d'immigrants que l'Amérique (30 p. cent de l'immigration), enregistre tout de même une proportion un peu plus élevée de travailleurs dans l'ensemble de sa population immigrante (52 p. cent contre 51 p. cent des immigrants en provenance d'Amérique ont déclaré vouloir occuper un emploi au Québec).

Les sources d'immigration pour le Québec se sont passablement modifiées depuis quelques années. Ainsi, les Européens qui représentaient 37 p. cent de l'ensemble des immigrants admis au cours des dix dernières années ne sont plus que 30 p. cent. Par rapport à la dernière décennie, les parts relatives de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie sont demeurées à peu près inchangées tandis que la part de l'Asie augmentait. Pour les dix dernières années, la part relative de l'Asie représentait le quart du total des ressortissants étrangers; elle dépasse maintenant le tiers des entrées (tableau II).

Après avoir occupé durant les deux dernières années le premier rang des pays de dernière résidence des immigrants admis au Québec, le Vietnam est passé au second rang pour l'année 1981 et Haïti se retrouve à la première place. Plus de la moitié (56 p. cent) des immigrants admis durant l'année 1981 et déclarant Haïti comme dernière

résidence ont été acceptés en vertu du programme de régularisation de statut.

Les autres principaux pays de dernière résidence sont, par ordre décroissant: la France (7 p. cent), le Royaume-Uni (6 p. cent), les États-Unis (4 p. cent) et le Kampuchea (4 p. cent) (tableau III).

Catégorie d'immigrants

La Loi sur l'immigration au Canada, en vigueur depuis 1978, et la réglementation qui l'accompagne distinguent trois catégories d'immigrants: la catégorie des immigrants indépendants incluant également celle des parents aidés, la catégorie de la famille et la catégorie des ressortissants étrangers en situation de détresse. Les candidats à l'immigration sont soumis à un ensemble de critères de sélection pour être admis à la première de ces catégories tandis que les deux dernières répondent à des objectifs sociaux ou humanitaires, à savoir la réunion familiale et la solidarité à l'égard des personnes en situation de détresse.

En 1981, 41 p. cent des immigrants admis appartenaient à la catégorie des indépendants, 10 p. cent à la sous-catégorie des parents aidés, 34 p. cent à la catégorie de la famille et 15 p. cent étaient des réfugiés. Avec la nouvelle réglementation, on a modifié les définitions des diverses catégories et l'on a créé celle des réfugiés. Jusqu'en 1978, les immigrants admis en vertu de programmes humanitaires étaient répartis à l'intérieur des anciennes catégories d'admission qui étaient au nombre de trois: les indépendants, les parrainés et les nommément désignés.

Les parts relatives des différentes catégories, qui ne sont qu'en partie comparables à celles qui existent maintenant, se divisaient comme suit pour la dernière décennie: 42 p. cent des immigrants étaient des indépendants, 33 p. cent des parrainés ou de la catégorie de la famille, 19 p. cent faisaient partie de la catégorie des parents aidés ou des nommément désignés et 6 p. cent étaient classifiés comme réfugiés.

La hausse de la part relative de la catégorie des indépendants (passée de 26 p. cent en 1980 à 41 p. cent en 1981) est due en bonne partie au programme de régularisation de statut des Haïtiens, qui forment près du quart de l'ensemble des indépendants.

Par rapport à l'année 1980, le changement de la part relative des catégories est également expliqué par la diminution des entrées du programme indochinois; la part des réfugiés, qui se situait à 36 p. cent en 1980, est descendue à 15 p. cent cette année.

Connaissance du français et de l'anglais

La répartition des immigrants admis au Québec en 1981 selon leur connaissance du français et de l'anglais s'établit comme suit:

— 40 p. cent ne connaissaient ni le français ni l'anglais;
— 31 p. cent connaissaient le français seulement;
— 19 p. cent connaissaient l'anglais seulement et
— 10 p. cent connaissaient ces deux langues (tableau V).

Comparativement à l'année précédente, il y a une baisse de treize points de la part relative des immigrants ne connaissant ni le français, ni l'anglais et une augmentation de dix points de la part relative des immigrants connaissant le français seulement. Les parts relatives des divers groupes linguistiques subissent de fortes fluctuations depuis quelques années. En effet, la part relative des immigrants ne connaissant ni le français, ni l'anglais au moment de leur arrivée au Québec représentait près du tiers (32 p. cent) de l'immigration totale pour les dix dernières années et, en 1981, elle est de 40 p. cent du total des entrées après avoir atteint un sommet de 53 p. cent en 1980.

La proportion d'immigrants connaissant l'anglais seulement, qui était de 33 p. cent pour la période 1971-1980, n'est que de 19 p. cent en 1981. La part relative de ce groupe a accusé une diminution durant sept années consécutives, passant de 42 p. cent de l'immigration totale en 1973 à 18 p. cent en 1980 pour remonter d'un

point en 1981. La part relative des immigrants connaissent le français seulement se situe à 24 p. cent de l'ensemble de l'immigration pour la dernière décennie. Cette part, qui était de 21 p. cent en 1980, est passée à 31 p. cent en 1981. Le fait que Haïti se retrouve au premier rang des pays de dernière résidence n'est pas sans lien avec la hausse de la proportion des «unilingues français» car les immigrants en provenance de Haïti forment la moitié de ce groupe linguistique.

La part relative des immigrants connaissant à la fois le français et l'anglais est de 10 p. cent en 1981, soit une hausse de deux points par rapport à l'année précédente, mais cette part relative est tout de même inférieure d'un point à la moyenne enregistrée durant les dix dernières années.

L'augmentation de ces trois groupes linguistiques au détriment du groupe des immigrants ne connaissant ni le français, ni l'anglais est attribuable en bonne partie à la diminution de l'importance relative du programme en faveur des réfugiés indochinois.

Les principales langues maternelles déclarées par les immigrants arrivés au Québec en 1981 sont le créole (15 p. cent), le français (14 p. cent), l'anglais (11 p. cent), le vietnamien (6 p. cent), l'espagnol (6 p. cent), l'arabe (5 p. cent) et le cantonais (5 p. cent).

La comparaison de la connaissance des langues officielles du Canada avec les catégories d'immigrants indique une nette concentration d'immigrants de certaines catégories dans ces groupes linguistiques. En effet, les trois cinquièmes des immigrants connaissant le français seulement appartiennent à la catégorie des indépendants, la moitié de ceux-ci étant des Haïtiens dont le statut a été régularisé. On retrouve aussi dans la catégorie des indépendants 53 p. cent des immigrants dits bilingues ainsi que près de la moitié (48 p. cent) des immigrants déclarant ne connaître que l'anglais. Par ailleurs, 64 p. cent des immigrants de la catégorie des parents aidés et 83 p. cent des réfugiés n'avaient aucune connaissance du français ou de l'anglais au moment de leur arrivée au Québec.

Âge, sexe et état matrimonial

L'âge moyen des immigrants arrivés au Québec en 1981 est de 29 ans alors qu'il était de 27 ans pour les immigrants arrivés l'année précédente. Par contre, l'âge moyen des travailleurs immigrants est demeuré à 31 ans. La moitié de la population immigrante en 1981 fait partie du groupe des 15 à 34 ans et 21 p. cent de l'ensemble des immigrants étaient âgés de moins de 15 ans. Les femmes représentent 51 p. cent des immigrants admis mais ne totalisent que 38 p. cent des travailleurs immigrants.

Chez la population immigrante âgée de 15 ans et plus, 54 p. cent des personnes sont mariées, 38 p. cent sont célibataires, 5 p. cent sont veuves et 3 p. cent sont divorcées ou séparées.

Région de destination

La proportion d'immigrants ayant l'intention de résider dans la région de Montréal est supérieure cette année avec 83 p. cent du total des entrées en comparaison avec 76 p. cent l'année précédente. La région de Québec occupe la deuxième place avec 5 p. cent de l'ensemble des immigrants. Durant les deux dernières années, la proportion d'immigrants désirant s'installer en dehors de la région métropolitaine était supérieure car plusieurs immigrants en provenance de l'Asie du Sud-Est ont pu bénéficier du programme de parrainage des réfugiés et s'installer dans la région des groupes les parrainant.

Travailleurs immigrants

Sur l'ensemble des immigrants admis au Québec en 1981, 47 p. cent avaient l'intention de s'intégrer au marché du travail québécois. Cette proportion est supérieure de trois points sur l'année précédente mais est inférieure de deux points à la moyenne des dix dernières années. L'intention de se diriger ou non vers le marché du travail varie selon la catégorie d'immigrants. Ainsi, plus de la moitié des indépendants (58 p. cent) et des parents aidés (52 p. cent) et 49 p. cent des réfugiés se destinaient au marché du travail contre seulement 31 p. cent des immigrants appartenant à la catégorie de la famille.

Le nombre de travailleurs immigrants admis en 1981 se compare aux entrées de l'année précédente, mais le volume des entrées de travailleurs est inférieur de 12 p. cent à la moyenne annuelle des dix dernières années.

Le taux d'activité projeté, c'est-à-dire le rapport du nombre de travailleurs immigrants à la population immigrante âgée de 15 ans et plus, est de 60 p. cent en 1981, soit une hausse de deux points par rapport à l'année précédente. Ce taux est de 61 p. cent pour la population québécoise en 1981. Quant à la population féminine québécoise, le taux d'activité projeté est de 47 p. cent en 1981, comparativement à 45 p. cent seulement pour les immigrantes arrivées au cours de l'année. Pour celles-ci, le taux d'activité projeté est supérieur de quatre points à celui de l'année précédente. Le taux d'activité projeté pour les immigrants arrivés en 1981 s'établit à 76 p. cent, soit le même que celui de la population masculine du Québec.

Catégorie d'immigrants

La moitié des travailleurs immigrants admis en 1981 appartiennent à la catégorie des indépendants; 23 p. cent font partie de la catégorie de la famille, 16 p. cent sont des réfugiés et 11 p. cent des parents aidés. Par rapport à 1980, il s'agit d'une hausse de 20 points de la part relative de la catégorie des indépendants et de trois points pour celle des parents aidés; cependant on note une diminution de deux points de pourcentage pour la catégorie de la famille et de 21 points de pourcentage pour la catégorie des réfugiés. Plus des quatre cinquièmes de la hausse de la proportion des travailleurs immigrants de la catégorie des indépendants est due au programme de régularisation du statut des Haïtiens, ceux-ci totalisant même le tiers des travailleurs de cette catégorie (tableau IV).

Connaissance du français et de l'anglais

Parmi l'ensemble des travailleurs immigrants admis en 1981, 36 p. cent connaissaient seulement le français au moment de leur entrée au Québec, 21 p. cent ne savaient que l'anglais, 14 p. cent avaient une connaissance de ces deux langues alors que 28 p. cent n'en connaissaient aucune (tableau V). La proportion des travailleurs immigrants connaissant le français seulement est supérieure de 15 points à celle de l'année dernière tandis que la part relative des travailleurs connaissant à la fois le français et l'anglais a augmenté de deux points. La proportion des travailleurs ne connaissant que l'anglais n'a pas varié, mais celle des travailleurs n'ayant aucune connaissance des deux langues officielles du Canada a diminué de 17 points. Cette diminution est due à la baisse du nombre de réfugiés indochinois qui composaient majoritairement ce dernier groupe depuis deux ans.

Emploi projeté

Plus des deux tiers des travailleurs immigrants admis au Québec au cours de l'année 1981 se dirigeaient vers cinq grands groupes professionnels: les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation (12 p. cent), les travailleurs spécialisés dans les services (10 p. cent), le personnel administratif (9 p. cent), les travailleurs spécialisés dans les sciences naturelles et techniques (9 p. cent) tandis que 27 p. cent des travailleurs immigrants ont été classifiés dans un groupe résiduel, les travailleurs non classés ailleurs, groupe qui est constitué principalement par de nouveaux travailleurs (tableau VIII).

Sur l'ensemble des travailleurs immigrants, 23 p. cent projetaient d'occuper au Québec un emploi de type professionnel, soit la même proportion que l'année précédente. Il faut rappeler que cette proportion s'établissait à 30 p. cent en moyenne pour la période située entre 1973 et 1980.

Certains groupes d'emplois projetés par les travailleurs immigrants ont connu des augmentations assez importantes par rapport à l'année précédente, augmentation variant de 10 à 36 p. cent, tels le groupe des travailleurs non classés ailleurs, les membres du clergé, les travailleurs spécialisés dans les sciences naturelles et techniques, ainsi que le groupe des agriculteurs et celui

des travailleurs spécialisés dans les services. Par contre, d'autres groupes d'emplois ont vu leurs effectifs diminuer dans des proportions variant de 25 à 37 p. cent, comme le groupe des travailleurs spécialisés dans la fabrication, le personnel d'exploitation des transports ainsi que le groupe des autres ouvriers qualifiés et des conducteurs de machines.

Tableau I:

Immigrants admis au Québec et au Canada de 1972 à 1981

Année	Québec (1)	Canada (2)	Taux d'attraction du Québec (3) = (1) / (2) × 100
1972	18 583	122 006	15,2
1973	26 871	184 200	14,6
1974	33 458	218 465	15,3
1975	28 042	187 881	14,9
1976	29 282	149 429	19,6
1977	19 248	114 914	16,7
1978	13 899	86 313	16,1
1979	19 522	112 096	17,4
1980	22 538	143 117	15,7
1981	21 063	128 607	16,4
Moyenne annuelle 1972-1981	**23 250**	**144 703**	**16,1**

Tableau II:

Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1981 selon le continent de dernière résidence

Continent de dernière résidence	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
Afrique	1 145	5,4	520	5,3
Amérique:	6 308	30,0	3 221	32,5
— Amérique centrale	*280*	*1,3*	*116*	*1,2*
— Amérique du Nord	*953*	*4,5*	*438*	*4,4*
— Amérique du Sud	*1 001*	*4,8*	*367*	*3,7*
— Antilles	*4 074*	*19,4*	*2 300*	*23,2*
Asie	7 220	34,3	2 828	28,6
Europe	6 324	30,0	3 303	33,3
Océanie	66	0,3	34	0,3
Total	**21 063**	**100,0**	**9 906**	**100,0**

Tableau III:
Immigrants admis au Québec en 1981 selon les quinze principaux pays de dernière résidence

Rang	Pays de dernière résidence	Nombre	%
1	Haïti	3 544	16,8
2	Vietnam	1 894	9,0
3	France	1 546	7,3
4	Royaume-Uni	1 280	6,1
5	Kampuchea	947	4,5
6	États-Unis	944	4,5
7	Israël	686	3,3
8	Portugal	606	2,9
9	Italie	517	2,4
10	Inde	517	2,4
11	Chine	508	2,4
12	Liban	464	2,2
13	Pologne	451	2,1
14	Belgique	434	2,1
15	Maroc	415	2,0
Quinze principaux pays		**14 753**	**70,0**
Tous les pays		**21 063**	**100,0**

Tableau VI:
Immigrants admis au Québec en 1981 en vertu des différents programmes humanitaires

Programmes	Nombre	%
Réfugiés au sens de la Convention de Genève	205	3,8
Indochinois	2 374	44,1
Latino-américains	13	0,2
Libanais	14	0,3
Haïtiens (régularisation du statut)	1 989	37,0
Italiens (tremblement de terre)	137	2,5
Européens de l'Est	631	11,7
Autres programmes	20	0,4
Total	**5 383**	**100,0**

Tableau IV:
Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1981 selon la catégorie d'immigrants

Catégorie d'immigrants	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
Indépendants	8 670	41,2	5 022	50,7
Parents aidés	1 975	9,4	1 038	10,5
Famille	7 185	34,1	2 254	22,7
Réfugiés	3 233	15,3	1 592	16,1
Total	**21 063**	**100,0**	**9 906**	**100,0**

Tableau V:
Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1981 selon leur connaissance du français et de l'anglais

Connaissance du français et de l'anglais	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
Français seulement	6 456	30,6	3 524	35,6
Français et anglais	2 095	9,9	1 435	14,5
Anglais seulement	4 061	19,3	2 043	20,6
Ni français, ni anglais	8 375	39,8	2 867	28,9
Informations non disponibles	76	0,4	37	0,4
Total	**21 063**	**100,0**	**9 906**	**100,0**

Tableau VII:

Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1981 selon la région de destination*

Région de destination	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
01 - Est du Québec	53	0,3	16	0,2
02 - Saguenay — Lac-Saint-Jean	153	0,7	63	0,6
03 - Québec	966	4,6	417	4,2
04 - Mauricie — Bois-Francs	230	1,1	94	0,9
05 - Estrie	280	1,3	134	1,3
06 - Montréal	17 406	82,7	8 198	82,8
06S - Rive-Sud	2 272	10,8	1 037	10,5
06C - Montréal-Centre	14 931	70,9	7 085	71,5
06N - Rive-Nord	203	1,0	76	0,8
07 - Outaouais	257	1,2	116	1,2
08 - Abitibi — Témiscamingue	43	0,2	16	0,2
09 - Côte-Nord	46	0,2	18	0,2
Informations non disponibles	1 629	7,7	834	8,4
Total	**21 063**	**100,0**	**9 906**	**100,0**

* Régions dites de recensement telles qu'elles ont été définies dans les schémas régionaux de l'Office de planification et de développement du Québec.

Tableau VIII:

Travailleurs immigrants admis au Québec en 1981 selon le groupe d'emploi projeté et le sexe

Groupe d'emploi projeté (C.C.D.P.)	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entrepreneurs	6	0,1	49	0,5	55	0,6
2. Directeurs, administrateurs et assimilés	54	0,6	329	3,3	383	3,9
3. Sciences naturelles, techniques et mathématiques	109	1,1	754	7,6	863	8,7
4. Sciences sociales et secteurs connexes	37	0,4	40	0,4	77	0,8
5. Membres du clergé et assimilés	29	0,3	50	0,5	79	0,8
6. Enseignants et assimilés	172	1,7	165	1,7	337	3,4
7. Personnel médical, techniciens de la santé et assimilés	187	1,9	89	0,9	276	2,8
8. Professionnels des domaines artistique et littéraire	74	0,7	142	1,5	216	2,2
9. Travailleurs des sports et des loisirs	3	0,0	9	0,1	12	0,1

Tableau VIII:

Travailleurs immigrants admis au Québec en 1981 selon le groupe d'emploi projeté et le sexe (suite)

Groupe d'emploi projeté (C.C.D.P.)	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10. Personnel administratif et assimilés	669	6,8	252	2,5	921	9,3
11. Vente	95	0,9	256	2,6	351	3,5
12. Services	540	5,4	464	4,7	1 004	10,1
13. Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	59	0,6	274	2,8	333	3,4
14. Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et assimilés	—	—	4	0,0	4	0,0
15. Travailleurs forestiers et bûcherons	—	—	3	0,0	3	0,0
16. Mineurs, carriers, foreurs de puits et assimilés	—	—	7	0,1	7	0,1
17. Travailleurs des industries de transformation	53	0,5	202	2,1	255	2,6
18. Usiniers et travailleurs des secteurs connexes	6	0,1	402	4,0	408	4,1
19. Fabrication montage et réparation	390	3,9	816	8,3	1 206	12,2
20. Travailleurs du bâtiment	2	0,0	268	2,7	270	2,7
21. Personnel d'exploitation des transports	3	0,0	100	1,0	103	1,0
22. Manutentionnaires et assimilés, non classés ailleurs	18	0,2	35	0,3	53	0,5
23. Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	6	0,1	39	0,4	45	0,5
24. Travailleurs non classés ailleurs	1 296	13,1	1 349	13,6	2 645	26,7
Total	**3 808**	**38,4**	**6 098**	**61,6**	**9 906**	**100,0**

Recrutement et sélection des immigrants

La direction des Services à l'étranger

Mandat

La direction des Services à l'étranger (D.S.E.) a pour fonction de sélectionner et d'informer les ressortissants qui désirent soit s'établir en permanence au Québec, soit y séjourner à titre temporaire pour y occuper un emploi, soit y poursuivre des études ou soit y subir des traitements médicaux; d'étudier les demandes de résidents québécois qui offrent de prendre à leur charge ou d'aider à s'établir des immigrants membres de leur famille ou des réfugiés; de recruter à l'étranger de la main-d'oeuvre en pénurie au Québec; d'administrer les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger et les missions de sélection effectuées à partir de ces bureaux ou de l'administration centrale; d'appliquer l'Entente Québec-Ottawa en matière d'immigration.

La D.S.E. comprend deux services, chargés respectivement des opérations à l'étranger et des opérations au Québec. On trouvera plus bas le rapport détaillé de chacun d'eux.

Faits saillants

Réglementation et directives

La D.S.E. a consolidé l'ensemble de ses procédures, tant à l'étranger qu'au Québec, notamment pour les situations de détresse, les cas de changement de statut, les cas médicaux et les mouvements spéciaux. Elle a établi et mis en vigueur de nouvelles normes financières simplifiées pour les garants et les étudiants.

Elle a défini, de concert avec le service de l'Emploi, une politique relative au personnel domestique et, de concert avec le ministère des Affaires sociales, une politique relative à l'adoption internationale et aux enfants mineurs.

Relations avec Ottawa

La D.S.E. a participé aux négociations du Ministère avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (C.E.I.C.) concernant le programme polonais (changements de statut) et l'achèvement du programme haïtien (cas médicaux). Elle a rédigé un projet de directives communes consolidées et simplifiées et en a négocié les termes avec la C.E.I.C.

Opérations et programmes spéciaux

Le programme en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique s'est poursuivi sur une base de réunification des familles. Les conseillers des postes de Bangkok et de Hong-Kong ont sélectionné, en 1981, 2 188 de ces réfugiés, dont 711 Cambodgiens, 309 Laotiens et 1 168 Vietnamiens.

Les conseillers des postes de Rome et de Bruxelles ont, de leur côté, sélectionné 877 personnes dans le cadre du programme spécial mis sur pied en faveur des exilés volontaires de l'Europe de l'Est. Il s'agissait principalement de Polonais (664 personnes) et de Roumains (136 personnes). Les procédures de sélection ont été facilitées au maximum pour les ressortissants salvadoriens, en particulier pour ceux qui s'étaient réfugiés au Mexique. Les cas des Haïtiens qui ne semblaient pas répondre exactement aux critères du programme spécial (terminé au 31 mars 1981) ont été reconsidérés dans un esprit humanitaire. Dans le cadre des accords France-Québec pour la mobilité des personnes, on a déterminé les procédures permettant l'échange de 100 jeunes Français et de 100 jeunes Québécois pour des stages rémunérés d'une durée de six ou douze mois.

Administration

Au cours de l'exercice, on a vu une légère réduction des effectifs des postes à l'étranger, le ratta-

chement du Bureau régional de Québec à la D.S.E., la création et la mise en place d'une division des Renseignements aux candidats à l'immigration, division qui a commencé ses opérations le 1er avril 1982.

Le service des Opérations à l'étranger

Le service des Opérations à l'étranger comprend deux divisions: le Soutien des opérations et les Postes à l'étranger.

Soutien des opérations

Cette division, à laquelle quatre conseillers sont affectés, assure le bon fonctionnement des postes à l'étranger en leur fournissant le support administratif nécessaire et en assurant la formation des conseillers qui y sont affectés. En outre, elle a la responsabilité des dossiers soumis au Ministre en vue de l'exercice de son pouvoir de dérogation. En 1981, elle a ainsi traité 1 177 cas de dérogation.

Postes à l'étranger

La division des Postes à l'étranger a pour mission de recruter, d'informer et de sélectionner les ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec en permanence ou d'y séjourner temporairement. Ces postes sont au nombre de onze: Bangkok, Bruxelles, Buenos Aires, Hong-Kong, Lisbonne, Londres, Mexico, Montréal-Étranger, Paris, Port-au-Prince et Rome.

Le tableau IX ci-dessous résume leurs activités en 1981.

Tableau IX:

Activités des postes à l'étranger du 1er janvier au 31 décembre 1981

Postes	Nombre de missions	Entrevues	C.S.Q. émis (1)		C.A.Q. émis (2)	
			cas	personnes	étudiants	T.T. & S.T. (3)
Bangkok	36	1 571	1 311	2 742	———	1
Bruxelles	30	1 218	646	1 203	143	62
Buenos Aires	18	745	345	760	58	18
Hong-Kong	6	636	1 179	2 558	56	47
Lisbonne	9	576	425	933	33	38
Londres	19	874	637	1 469	125	112
Mexico (4)	5	499	536	1 066	156	39
Montréal-Étranger (5)	41	3 573	1 510	2 298	105	78
Paris	53	4 229	1 780	3 452	575	261
Port-au-Prince	7	1 436	947	1 807	151	97
Rome	38	1 970	1 543	3 057	209	33
Total	**262**	**17 327**	**10 859**	**21 345**	**1 611**	**786**

(1) Certificats de sélection du Québec
(2) Certificats d'acceptation du Québec
(3) Travailleurs temporaires et séjour thérapeutique
(4) En activité pendant huit mois seulement
(5) Missions effectuées à partir de Montréal

Activités des postes à l'étranger

Bangkok

Le poste de Bangkok a poursuivi l'exécution des deux programmes qui constituent l'essentiel de son mandat et absorbent la quasi-totalité de ses activités: le programme des réfugiés indochinois et le programme de réunification des familles du Vietnam. La nature même de ces programmes imprime aux opérations du service de l'Immigration du Québec (S.I.Q.) à Bangkok deux traits caractéristiques: La «clientèle» du poste se recrute presque exclusivement parmi les catégories «réfugiés» (environ 65 p. cent), «famille» et «parents aidés» (environ 17 p. cent chacune). En effet, sur un total de 1 311 certificats de sélection du Québec (C.S.Q.) que le poste a émis en 1981 pour 2 742 personnes, 814 l'ont été pour 1 732 personnes dans la catégorie des réfugiés, 239 pour 490 personnes dans la catégorie de la famille et 247 pour 499 personnes dans celle des parents aidés. Les «autres indépendants» ne figurent dans le total que pour moins de un p. cent (onze C.S.Q. pour 21 personnes).

Autre trait particulier du poste de Bangkok: c'est un poste de missions. Il a effectué, en 1981, 36 missions totalisant 194 jours, dont 32 missions (119 jours) dans des camps de réfugiés cambodgiens, laotiens et vietnamiens répartis sur les territoires de la Thaïlande, de la Malaisie, de l'Indonésie et de Singapour et quatre missions (75 jours) au Vietnam. Sur 1 571 entrevues faites par ses trois agents, 1 562 l'ont été en missions et neuf seulement au bureau de Bangkok.

Bruxelles

Le poste de Bruxelles dessert la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Finlande, l'Allemagne (République fédérale et République démocratique), l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne et l'U.R.S.S.

Au cours de l'exercice, le S.I.Q. à Bruxelles s'est employé à développer ses relations avec les organismes publics et les organisations bénévoles, nationales et internationales, oeuvrant sur son territoire dans les domaines de l'emploi, des migrations et de l'aide aux réfugiés. Il a participé à plusieurs manifestations économiques, culturelles et sociales organisées par la Délégation générale du Québec ou par l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a participé au programme des exilés volontaires polonais, notamment par deux missions de longue durée à Vienne et a exécuté une opération spéciale en faveur d'un groupe d'Arméniens de Turquie réfugiés aux Pays-Bas.

En 1981, les deux agents en poste à Bruxelles ont effectué 30 missions totalisant 94 jours. Ils ont fait 1 218 entrevues, dont 567 en mission, émis 646 C.S.Q. pour 1 203 personnes et accordé 205 certificats d'acceptation du Québec (C.A.Q.) dont 143 pour études et 62 pour travail temporaire ou traitement médical.

Buenos Aires

Le territoire du poste de Buenos Aires comprend l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Pérou, le Paraguay et l'Uruguay. La conjoncture économique et le contexte politique qui prévalent dans la plupart de ces pays incitent beaucoup de leurs nationaux à s'expatrier. Malheureusement, dans la plupart des cas, les qualifications des candidats à l'immigration ne répondent pas aux besoins du Québec et de nombreuses demandes doivent être écartées. Par ailleurs, la dépréciation de certaines monnaies locales et les entraves à l'exportation des capitaux contrecarrent les efforts déployés par le S.I.Q. de Buenos Aires pour attirer au Québec des immigrants entrepreneurs en provenance de l'Amérique du Sud.

Parallèlement au mouvement migratoire normal, le dossier des réfugiés et des prisonniers politiques demeure une des priorités du poste de Buenos Aires qui a pu, dans le courant de l'exercice, obtenir et transmettre au M.C.C.I. des renseignements détaillés sur la situation dans ce domaine, notamment en Argentine.

En 1981, le conseiller en poste à Buenos Aires a effectué 18 missions (dont trois dans les prisons

argentines) totalisant 47 jours. Il a fait 745 entrevues dont 467 au siège du poste et 278 en mission et il a émis 345 C.S.Q. pour 760 personnes et accordé 76 C.A.Q. dont 58 pour études et 18 pour travail temporaire ou séjour thérapeutique.

Hong-Kong

Le poste de Hong-Kong dessert un immense territoire qui va de l'Afghanistan à la Polynésie en passant par le Pakistan, le Bangladesh, la Chine, la Corée (nord et sud), le Japon, Taïwan, les Philippines, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Si l'on considère les distances qu'il faudrait parcourir pour rencontrer individuellement chacun des candidats à l'immigration au Québec qui sont disséminés sur une aussi vaste étendue, si l'on ajoute que, pour des raisons diverses, nos deux conseillers ne peuvent encore se rendre ni en Chine populaire ni à Taïwan, on comprendra pourquoi, ayant émis, en 1981, 1 179 C.S.Q. pour 2 558 personnes, le S.I.Q. de Hong-Kong n'a effectué que 636 entrevues dont 203 au cours des six missions qui ont duré, au total, 70 jours. Le nombre de C.A.Q. délivrés dans l'année s'élève à 103 dont 56 pour études et 47 pour travail temporaire ou traitement médical.

Le S.I.Q. de Hong-Kong dessert les camps de réfugiés indochinois de Hong-Kong et des Philippines. Au cours de l'exercice considéré, il a sélectionné 311 personnes dans ces camps. Ce petit nombre s'explique par le fait que, suivant la politique établie par le M.C.C.I. en octobre 1980 en fonction des capacités d'accueil du Québec, la sélection des réfugiés du Sud-Est asiatique se limite aux personnes ayant de la famille au Québec. Or, les réfugiés qui arrivent maintenant à Hong-Kong viennent du Vietnam du Nord, alors que les réfugiés déjà établis au Québec étaient originaires du Vietnam du Sud.

Lisbonne

Le poste de Lisbonne dessert le Portugal, l'Espagne, Madère, les Açores et les Canaries. Le conseiller en poste à Lisbonne a, en 1981, fait 576 entrevues dont 217 en mission et il a émis 425 C.S.Q. pour 933 personnes. Il a délivré 71 C.A.Q. dont 33 pour études et 38 pour travail temporaire ou séjour thérapeutique. Il a fait neuf missions pour un total de 30 jours. La clientèle du S.I.Q. de Lisbonne comprend une proportion importante d'immigrants indépendants (environ 65 p. cent), la plupart des gens de métiers bien qualifiés.

Londres

Le S.I.Q. de Londres dessert le Royaume-Uni et l'Irlande. Il est particulièrement actif dans le recrutement de main-d'oeuvre spécialisée. En 1981, onze grandes entreprises québécoises ont fait appel à ses services pour leurs campagnes de recrutement. En 1981, le conseiller en poste à Londres a fait 874 entrevues dont 341 au cours de 19 missions totalisant 57 jours. Il a émis 637 C.S.Q. (dont 414 à des candidats indépendants et 26 à des entrepreneurs ou travailleurs autonomes) pour 1 469 personnes. Quant au nombre de C.A.Q. délivrés, il s'élève à 237 dont 125 pour études et 112 pour travail temporaire ou séjour thérapeutique.

Mexico

Les principaux pays desservis par le S.I.Q. de Mexico sont, outre le Mexique, les pays d'Amérique centrale, la Jamaïque, le Venezuela, la Colombie et l'Équateur.

En 1981, le gros de sa clientèle a été fourni par le Salvador, le Venezuela et la Colombie. En ce qui concerne les Salvadoriens, il s'agit surtout de personnes se trouvant sans statut légal au Mexique ou au Costa-Rica et cherchant donc un pays d'accueil. Depuis la mise en place de mesures spéciales en faveur des Salvadoriens, les critères de sélection ont été assouplis au maximum à leur égard et un grand nombre d'entre eux ont même été reconnus comme réfugiés. Au Venezuela et en Colombie, les immigrants à destination du Québec sont en majorité des indépendants et des entrepreneurs-investisseurs. En Jamaïque, il s'agit plutôt de personnes appartenant à la catégorie de la famille.

Le conseiller en poste à Mexico a, en 1981, procédé à 499 entrevues et émis 536 C.S.Q. pour 1 066 personnes. Il a effectué quatre missions totalisant 18 jours et délivré 195 C.A.Q., dont 156 pour études et 39 pour travail temporaire ou services médicaux.

Montréal-Étranger

Le bureau de Montréal-Étranger dessert les États-Unis, les îles Saint-Pierre et Miquelon et Israël. Le territoire d'Israël, qui relève depuis plus de deux ans de Montréal-Étranger, s'est révélé un excellent bassin d'immigration pour le Québec. La plupart des candidats sélectionnés sont d'anciens résidents de l'Afrique du Nord, de culture française, et possédant une bonne formation académique et une expérience de travail bien établie. Beaucoup d'entre eux se lancent en affaires.

Quant aux candidats sélectionnés sur le territoire américain, la plupart connaissent déjà le Québec pour y avoir travaillé, étudié ou encore pour y être venus comme visiteurs. Un grand nombre d'entre eux ne sont pas des citoyens américains; il s'agit d'Antillais, d'Européens et même d'Asiatiques. On sélectionne également aux U.S.A. d'anciens Québécois, devenus citoyens américains, qui souhaitent revenir au Québec. Enfin, au cours de l'année, le service Montréal-Étranger a fait une mission spéciale à Atlanta dans le cadre du programme des réfugiés haïtiens.

Les quatre conseillers de Montréal-Étranger ont effectué, en 1981, 41 missions totalisant 232 jours. Ils ont fait 3 573 entrevues et émis 1 510 C.S.Q. pour 2 298 personnes. Dans un même temps, ils délivraient 183 C.A.Q. dont 105 pour études et 78 pour travail temporaire ou traitements médicaux.

Paris

Le S.I.Q. de Paris dessert la France, la Suisse et l'Afrique (à l'exception de l'Égypte, de la Lybie et du Soudan), soit 47 pays. Pour assurer l'étude des dossiers des candidats de ce vaste territoire, les six conseillers en poste à Paris ont effectué, en 1981, 53 missions dont la durée totale a été de 282 jours. Ils ont fait 4 229 entrevues et émis 1 780 C.S.Q. pour 3 452 personnes. Le nombre de C.A.Q. émis pendant la même période s'est élevé à 836 dont 575 pour études et 261 pour travail temporaire ou séjour thérapeutique.

Durant l'année, le S.I.Q. de Paris a accepté 85 projets d'entrepreneurs-investisseurs. Ces projets entraîneront des investissements de 30,9 M$ dont 19,8 M$ d'apport en capital. Environ 65 p. cent des investissements en question seront orientés vers l'agriculture, le reste vers l'industrie, le commerce et les services.

Plusieurs employeurs québécois ont fait appel au S.I.Q. de Paris pour recruter de la main-d'oeuvre spécialisée en pénurie au Québec, notamment dans les secteurs de l'aéronautique et de l'informatique. Lors de leur rencontre de décembre 1980, les premiers ministres Barre et Lévesque avaient décidé de prendre des mesures pour favoriser la mobilité des personnes entre la France et le Québec. Le S.I.Q. de Paris a mis au point, avec les divers ministères français concernés, le programme de mobilité des jeunes travailleurs de 18 à 30 ans. C'est ainsi que 100 jeunes Québécois et autant de Français pourront découvrir la réalité de l'autre pays par le biais du travail sans que leur soit opposée la situation de l'emploi.

Le problème des réfugiés a fait l'objet d'une attention particulière. Deux missions spéciales lui ont été consacrées. Une première à Vienne avait pour but de sélectionner des réfugiés polonais; une seconde à Djibouti visait à sélectionner des réfugiés africains. De plus, 85 réfugiés polonais résidant sur le territoire français ont été sélectionnés à partir du bureau de Paris. Enfin, des relations étroites ont été entretenues avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) et le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) à Genève.

Port-au-Prince

Le S.I.Q. de Port-au-Prince dessert les pays suivants: Antigua, Barbade, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Guyane, Guyane française, Haïti,

Martinique, Porto-Rico, République dominicaine, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Surinam et Trinidad.

En 1981, le conseiller en poste à Port-au-Prince a fait 1 436 entrevues, dont 260 au cours de sept missions qui ont totalisé 36 jours. Il a émis 947 C.S.Q. pour 1 807 personnes et délivré 248 C.A.Q. dont 151 pour études et 97 pour travail temporaire ou traitements médicaux.

L'activité de ce poste progresse rapidement: par rapport à l'année précédente, le nombre de C.S.Q. a augmenté de 33 p. cent, celui de C.A.Q. de 50 p. cent et celui des cas d'adoption de 100 p. cent. La clientèle se compose, à environ 80 p. cent, de personnes appartenant à la catégorie de la famille.

Rome

Le territoire du poste de Rome comprend l'Albanie, l'Arabie saoudite, la Bulgarie, Chypre, le Yémen (nord et sud), l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Grèce, l'Irak, l'Iran, l'Italie, la Jordanie, le Koweit, le Liban, la Lybie, le Qatar, la Roumanie, le Soudan, la Syrie, la Turquie et la Yougoslavie. Au cours de l'exercice, le S.I.Q. de Rome a vu croître l'importance relative, dans sa clientèle, des immigrants libanais, des exilés volontaires de l'Europe de l'Est et des Arméniens de Turquie et du Liban.

En 1981, il a effectué 38 missions dont, pour la première fois, une au Koweit et deux en Roumanie, totalisant 182 jours ouvrables. Les trois conseillers en poste à Rome ont, au cours de la même année, fait 1 970 entrevues dont 1 537 en missions, émis 1 543 C.S.Q. pour 3 057 personnes et délivré 242 C.A.Q. dont 209 pour études et 33 pour travail temporaire ou séjour thérapeutique. Dans le cadre du programme spécial pour les exilés volontaires de l'Europe de l'Est, ils ont sélectionné 350 personnes du camp de Latina, près de Rome.

Le service des Opérations au Québec

Ce service étudie toutes les demandes présentées par des personnes qui se trouvent au Québec, qu'il s'agisse de demandes d'immigration (division des Changements de statut), d'engagements (division des Garants), de séjour pour études, pour travail temporaire ou pour traitement médical (division des Travailleurs temporaires et des Étudiants). Il assure en outre la présence ou la participation du Ministère à certaines procédures fédérales: enquêtes, examen des revendications du statut de réfugié, etc.

Tableau X:

Activités d'Opérations-Québec du 1er janvier au 31 décembre 1981

Visites à la réception	29 061
Entrevues	21 094
Dossiers de sélection ouverts	5 093
C.S.Q. émis	5 256
Personnes acceptées sur C.S.Q.	6 127
Engagements acceptés	8 059
Engagements refusés	1 156
C.A.Q. étudiants: émis	12 245
refusés	173
C.A.Q. travailleurs temporaires et traitement médical:	
émis	4 706
refusés	115

Changements de statut

La division des Changements de statut traite les cas des requérants qui, se trouvant au Québec à titre temporaire, sont autorisés à entreprendre sur place les démarches nécessaires pour s'y établir en permanence. Mis à part un certain nombre de parents aidés et de personnes appartenant à la catégorie de la famille, il s'agit essentiellement de gens qui se trouveraient dans une situation particulière de détresse s'ils étaient forcés de retourner dans leur pays.

Au cours de l'exercice, cette division a participé à quatre programmes spéciaux. Il y a d'abord eu la révision, pour des considérations humanitaires, d'un certain nombre de dossiers d'Haïtiens qui n'avaient pu se qualifier dans le cadre du programme haïtien terminé le 31 mars 1981.

Ensuite furent appliquées les mesures particulières proclamées par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration en faveur des ressortissants étrangers qui résidaient illégalement au Québec et souhaitaient régulariser leur situation. Près de 350 personnes ne détenant aucun statut au Québec se sont présentées au Ministère pour demander un certificat de sélection. Parmi celles-ci, 187 ont été acceptées en vertu du pouvoir de dérogation du Ministre. Plus tard, c'est-à-dire vers la fin de 1981 et au début de 1982, la Division a reçu quelques centaines de requérants polonais qui se trouvaient au Québec lorsque se sont produits les événements qui ont secoué la Pologne. Elle a reçu aussi ceux qui sont arrivés par la suite. Enfin, d'une façon régulière, la division a étudié un bon nombre de cas de Salvadoriens se trouvant au Québec. Au cours de l'exercice, les trois conseillers affectés à la division des Changements de statut ont fait 2 229 entrevues et émis 825 C.S.Q. pour 1 284 personnes.

Garants

La division des Garants a la mission de faciliter la réunification des familles. C'est elle qui reçoit et examine les demandes de parrainage et les offres d'assistance présentées par des citoyens canadiens ou des résidents permanents en faveur de parents désireux de s'établir au Québec. Elle voit en outre, dans le cadre de l'adoption internationale, à faciliter les démarches des familles désireuses d'adopter un enfant et à accélérer les procédures d'immigration de l'enfant adopté.

Une attention spéciale est accordée aux réfugiés du Sud-Est asiatique: un conseiller s'occupe en permanence d'étudier les demandes se rapportant aux membres de la famille immédiate et tous ces dossiers sont traités en priorité. Ainsi, 598 demandes de ce genre ont été étudiées et acceptées au cours de l'année 1981; elles concernaient 1 628 personnes.

Selon les besoins, de cinq à sept conseillers travaillent à cette Division: ils accordent en moyenne tout près de mille entrevues par mois. Les conseillers visitent régulièrement les régions de l'Estrie et de l'Outaouais (deux jours par mois à Hull et six jours par mois à Sherbrooke). De même, afin d'éviter de pénaliser la clientèle du Nord-Ouest québécois, toutes les demandes provenant de cette région sont traitées par courrier et une attention immédiate est accordée à ces dossiers.

Au cours de l'année 1981, les conseillers de cette division ont aussi porté une attention particulière aux ressortissants étrangers en situation de détresse pour lesquels le Ministre avait autorisé des mesures spéciales: les sinistrés italiens du tremblement de terre, les Haïtiens déplacés dans les Antilles et le Sud des États-Unis, les Salvadoriens et, finalement, les Polonais profitèrent de ces mesures.

Pendant l'année, la division des Garants a étudié 9 215 demandes d'engagement; 8 059 ont été acceptées.

Étudiants et Travailleurs temporaires

Cette Division est l'interlocutrice unique des institutions d'enseignement du Québec en ce qui concerne l'admission d'étudiants étrangers. Elle assure la liaison entre ces institutions et les S.I.Q. à l'étranger et traite elle-même les demandes de C.A.Q. présentées par les étudiants étrangers qui résident dans un pays où le Ministère n'a pas de bureau permanent. Elle traite toutes les demandes de C.A.Q. pour les travailleurs temporaires à l'exception du personnel domestique. Elle traite toutes les demandes de renouvellement de C.A.Q. présentées par des ressortissants étrangers se trouvant au Québec pour y poursuivre des études, y occuper un emploi temporaire ou y subir des traitements médicaux.

Au cours de l'exercice, la Division s'est appliquée à consolider les opérations déjà en marche en participant notamment à l'opération campus des universités McGill et Concordia, aux activités de concertation du Service québécois d'accueil aux étudiants étrangers et à diverses rencontres d'information avec les responsables des étudiants étrangers dans les institutions d'enseignement. Au cours de l'année 1981, les quatre agents affectés à cette Division ont fait 8 647 entrevues et émis 16 675 C.A.Q. dont 12 063 à

des étudiants, 4 553 à des travailleurs temporaires et 59 à des personnes en séjour thérapeutique.

Une nouvelle division

La division des Renseignements aux candidats à l'immigration (DRACI) a été instituée et mise en place à la fin de l'exercice 1981-1982. Elle a pour mandat de:

— renseigner les candidats sur les critères et procédures de sélection et, selon les besoins particuliers de chacun, les orienter vers les services qui pourront les aider;

— constituer des dossiers particuliers pour les candidats dont le cas présente une situation exceptionnelle ou humanitaire;

— venir en aide et intervenir en faveur des candidats qui sollicitent l'appui du Ministère dans leurs démarches d'immigration, tant auprès des autorités québécoises que fédérales et

— formuler des recommandations sur les cas nécessitant une intervention particulière et assurer le cheminement de ces dossiers auprès des instances décisionnelles.

La DRACI a été dotée d'un personnel de trois conseillers et deux agents de soutien. Elle a la responsabilité des dossiers concernant les cas spéciaux et les demandes de dérogation ministérielle qui étaient précédemment traités par la division du Soutien des opérations.

La direction du Recrutement et de l'Établissement

Formée de deux services, celui de l'Emploi et celui aux Immigrants entrepreneurs-investisseurs, cette direction se distingue par des activités à caractère économique, qu'il s'agisse de faciliter l'insertion sur le marché du travail québécois des travailleurs immigrés ou d'assister les immigrants qui viennent investir au Québec tout en y créant des emplois.

L'année 1981-1982 a été marquée par une conjoncture économique difficile. Les résultats enregistrés par le service de l'Emploi reflètent un marché du travail généralement très limité, mais où l'on constate en même temps un manque de main-d'oeuvre spécialisée dans certains secteurs. Ainsi, le secteur du placement a enregistré un certain recul par rapport à l'année précédente malgré tous les efforts déployés. Par ailleurs, près de 2 000 emplois réservés ont été attribués à des travailleurs étrangers, ce qui constitue une augmentation appréciable comparativement à 1980-1981.

Du côté du service aux Immigrants entrepreneurs-investisseurs, le bilan est des plus positifs. En effet, on constate un accroissement des capitaux investis par rapport à l'année précédente (57 M$ en 1980-1981 et près de 68 M$ en 1981-1982) ainsi que des emplois créés ou maintenus grâce à ces investissements (543 emplois en 1980-1981 et 1 004 emplois en 1981-1982). Les cas et les capitaux «en progrès» sont tous deux à la hausse. Le nombre de cas «en prospection» se maintient tandis que le capital rattaché à ces cas connaît une hausse considérable, passant de 174 M$ à 302 M$ en 1981-1982.

Le service de l'Emploi

Occuper un emploi dès leur arrivée constitue l'objectif premier de tous les travailleurs immigrants. Le mandat du service de l'Emploi est de leur en donner la possibilité. Quatre secteurs d'activités (l'estimation, le recrutement, la main-d'oeuvre temporaire, le placement) permettent au Service de recruter et de sélectionner les futurs travailleurs et de faciliter leur insertion sur le marché du travail une fois qu'ils sont devenus des résidents permanents.

En 1981-1982, la récession économique a touché tous les secteurs d'activités du Service. La baisse de l'emploi a particulièrement touché les nouveaux travailleurs qui, traditionnellement, se destinent aux secteurs manufacturier, commercial ainsi qu'à celui des services. Ainsi, la recherche d'emplois dans ces domaines a dû être intensifiée. L'action menée parallèlement sur le plan du recrutement extérieur a nécessité une réforme fondamentale afin d'ajuster rigoureusement la

venue d'une main-d'oeuvre étrangère aux capacités d'intégration du marché du travail.

L'estimation: un instrument de sélection

L'objectif principal de l'estimation est d'établir et de tenir à jour un portrait aussi fidèle que possible de la situation de l'emploi selon les diverses catégories professionnelles, de façon à permettre l'application du critère emploi de la grille de sélection et d'assurer ainsi l'adéquation entre les besoins en main-d'oeuvre du Québec et les qualifications des requérants indépendants et des parents aidés sélectionnés par le Ministère.

Ainsi, le Service réalise régulièrement des sondages auprès des employeurs québécois afin de déterminer les professions qui font l'objet de difficultés de recrutement ou de mise à pied importantes. L'échantillon est constitué d'environ 3 500 établissements faisant affaires au Québec dans les différents secteurs de l'activité économique.

D'autres informations sur le marché du travail proviennent des documents statistiques gouvernementaux et par le contact avec les divers intervenants concernés, notamment les corporations professionnelles, les associations d'employeurs ou de salariés, le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

En 1981-1982, le Service a participé à l'élaboration de trois éditions du *Guide de l'emploi au Québec* (G.E.Q.) et a réalisé deux sondages, l'un auprès des entreprises de toutes tailles, l'autre auprès des petites et moyennes entreprises (P.M.E.). Ces sondages ont notamment nécessité l'expédition d'environ 7 000 questionnaires, la codification des réponses reçues pour fins de traitement informatique, l'analyse et l'exploitation de leurs résultats.

D'autres part, en raison du laps de temps entre la sélection des immigrants et leur entrée sur le marché du travail québécois, il est important de tenir compte, dans la conception du G.E.Q., non seulement des possibilités d'emploi actuelles, mais également des perspectives pour six mois à un an. Une modification a donc été apportée au questionnaire afin d'enregistrer les besoins futurs prévisibles des entreprises.

Afin de mieux connaître la situation du marché du travail dans les différents secteurs d'activité économique, un recensement d'un secteur particulier est fait parallèlement à chaque sondage. Ainsi, lors du dernier sondage, le secteur de la fabrication des produits électroniques a été recensé. D'autres secteurs tels l'informatique, l'industrie chimique, l'hébergement et la restauration, feront l'objet d'études prochainement.

Le recrutement: des pénuries d'emplois spécialisés à combler

Le service de l'Emploi a pour but, entre autres, de procurer aux requérants se destinant au Québec, et dont le dossier est à l'étude à l'étranger, des emplois correspondant à leurs qualifications et à leurs aspirations. Pour ce faire, le Service a contacté plus de 2 200 employeurs pour leur soumettre les candidatures transmises par nos bureaux à l'étranger et pour ménager de faire 1 849 entrevues aux 1 055 touristes qui sont venus en prospection d'emploi au Québec.

Dans la conjoncture économique actuelle et dans le cadre d'une sélection fondée primordialement sur le critère de l'emploi, la formule d'emploi assuré est celle qui répond le mieux aux exigences du marché et qui assure de meilleures garanties d'intégration économique et sociale aux nouveaux résidents. Ainsi, 46 p. cent des travailleurs indépendants et des parents aidés, principaux requérants admis au Québec en 1981-1982, détenaient un emploi assuré à leur arrivée, exception faite des travailleurs sélectionnés dans le cadre de programmes spéciaux.

En effet, malgré un taux de chômage de plus en plus élevé, le service de l'Emploi a enregistré un nombre croissant de postes vacants pour lesquels on dénote une pénurie de main-d'oeuvre hautement spécialisée. Lorsqu'on ne dispose pas sur place de candidats à l'emploi détenant le profil professionnel requis, le service de l'Emploi,

pour répondre aux demandes des employeurs québécois, transmet aux postes à l'étranger des listes d'emplois vacants destinées à combler des pénuries provoquées par l'expansion des entreprises ou par certaines innovations techniques. Ainsi, après avoir étudié 2 700 offres d'emploi en faveur de travailleurs étrangers, le Service a validé 1 986 emplois assurés. Cela représente un accroissement de 12 p. cent par rapport à 1980-1981 où l'on avait validé 1 765 emplois assurés.

D'autre part, lorsqu'un employeur québécois a jugé nécessaire de faire appel à des travailleurs étrangers, le Service peut lui fournir un support technique et administratif pour faire sa publicité et sélectionner des candidats à l'entreprise désirant lancer une campagne de recrutement à l'étranger. En 1981-1982, une dizaine d'entreprises oeuvrant dans les secteurs des équipements de transport, de l'électronique et de l'informatique se sont prévalues d'un tel service pour combler quelque 345 postes en pénurie de main-d'oeuvre.

La main-d'oeuvre temporaire: travailleurs assujettis à la validation d'une offre d'emploi

Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente Couture-Cullen, en janvier 1979, le service de l'Emploi étudie toutes les demandes d'embauche des employeurs québécois qui font appel à une main-d'oeuvre étrangère temporaire afin de répondre à des besoins entraînés par l'expansion de l'entreprise, des changements technologiques ou la formation de travailleurs locaux.

Toute décision, prise conjointement avec les Centres d'emploi du Canada, doit tenir compte de la disponibilité sur le marché du travail local, de la possibilité de programmes de formation ou de recyclage ainsi que des conditions de travail et de salaire qui doivent correspondre aux normes de travail en vigueur au Québec. Pour ce faire, le Service travaille en étroite collaboration avec les corporations, les comités paritaires et les syndicats et il a fait 2 223 entrevues et visité 219 entreprises en 1981-1982.

Au cours de cet exercice, environ 6 000 employeurs ont, directement ou par l'intermédiaire des Centres d'emploi du Canada, contacté le Service dans le but d'offrir un emploi temporaire à des travailleurs étrangers. Des recherches au plan local ont permis à près d'un millier de ces employeurs de satisfaire leurs besoins sans avoir à faire appel à un recrutement extérieur. Sur les 4 880 offres d'emploi temporaire officiellement soumises, 4 715 ont été acceptées en raison des pénuries de main-d'oeuvre constatées. Le nombre des cas traités représente un taux d'augmentation de 4 p. cent par rapport à l'exercice précédent.

Sur les 4 715 travailleurs temporaires acceptés, 27 p. cent sont des employées de maison. Étant donné que ces travailleuses peuvent être plus facilement exploitées à cause de leur état d'employées isolées, peu qualifiées et obligées de vivre chez l'employeur, le service de l'Emploi a mis sur pied des mesures préventives visant à assurer une protection légale et une information adéquate à ces travailleuses étrangères.

Le placement: un service aux travailleurs immigrants

En 1981-1982, 3 122 demandeurs d'emploi sur 10 689 travailleurs immigrants admis au Québec ont été enregistrés au Service en première inscription. Ce nombre représente une hausse de 18 p. cent par rapport à l'exercice précédent. En raison des difficultés d'insertion et des nombreuses mises à pied survenues au cours de l'année, le suivi de cette clientèle s'est échelonné sur une plus longue période et a nécessité 2 348 réinscriptions.

La clientèle se composait, en grande majorité, de réfugiés, de membres de la famille et de bénéficiaires des programmes spéciaux. Peu d'immigrants de la catégorie des indépendants se sont inscrits comme demandeurs d'emplois du fait qu'ils détenaient un emploi assuré à leur arrivée ou un métier ou une profession en demande au Québec.

Les efforts accrus dans la recherche d'emplois, déployés l'année précédente, se sont poursuivis

au cours de l'année, mais les résultats escomptés n'ont pas toujours été atteints en raison de la récession qui, à partir du deuxième semestre, a particulièrement touché les secteurs embauchant traditionnellement des travailleurs immigrés. Néanmoins, le Service a placé 866 personnes après avoir fait 5 769 entrevues et contacté plus de 5 000 employeurs. De plus, 1 097 des 1 395 étudiants rencontrés dans les COFI de Montréal se sont prévalus des services de l'Emploi et 217 ont été placés.

Le service aux Immigrants entrepreneurs-investisseurs

Chaque année, un grand nombre d'entrepreneurs venant de divers pays s'établissent au Québec. Ils acquièrent ou créent des entreprises qui sont sources d'emplois pour les citoyens du Québec. Le service aux Immigrants entrepreneurs-investisseurs (S.I.E.I.) a la responsabilité d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'appuyer ces personnes depuis leur première visite jusqu'à leur établissement au Québec.

Le mandat du S.I.E.I. peut se résumer comme suit:

— accueillir et assister dans leurs recherches d'information les visiteurs étrangers ayant de l'expérience et du capital à investir et songeant à immigrer;

— promouvoir la venue de candidats immigrants entrepreneurs-investisseurs ayant le capital et l'expérience appropriés dans les secteurs d'activités économiques prioritaires au Québec;

— évaluer les projets mis de l'avant par ces visiteurs. Cette évaluation est intégrée à la fiche d'évaluation globale du conseiller à l'immigration du Québec à l'étranger;

— appuyer, pendant leurs premiers mois au Québec, les immigrants entrepreneurs-investisseurs, les conseiller et les guider dans leurs démarches;

— maintenir une relation étroite avec tous les organismes économiques publics et privés appelés à faire affaires avec l'immigrant-entrepreneur.

Dans l'exécution de ce mandat, le S.I.E.I. est appelé à colliger et à analyser des informations telles le profil des visiteurs, leur provenance et les secteurs de l'économie du Québec qui les intéressent. À la lumière de ces informations, le S.I.E.I. est en mesure de suggérer au Ministère les actions permettant l'éventuelle amélioration et l'accélération du processus de sélection d'immigrants pouvant contribuer positivement au développement socio-économique du Québec.

Résultats enregistrés

Le S.I.E.I. enregistre les résultats observés sous trois chapitres: groupe «établi», groupe en «progrès» et groupe en «prospection».

a) Groupe «établi»

Immigrants arrivés au Québec ayant réalisé un projet.

En 1981-1982, 180 résidents permanents (voir tableau XI) ont, avec des fonds de plus de 42 M$, réalisé des investissements totalisant près de 68 M$. Ces résultats sont légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier quant au nombre de cas (180 contre 187), mais nettement supérieurs quant aux apports financiers des candidats et aux investissements réalisés (67 906 000 $ contre 57 162 000 $) et aux emplois créés (1 004 contre 543).

b) Groupe en «progrès»

Immigrants ayant reçu leur visa de résidence permanente, arrivés ou non au Québec, n'ayant pas encore réalisé leur projet d'investissement.

Grâce à l'informatique, on enregistre tous les cas d'immigrants ayant reçu leur visa d'entrepreneur ou de travailleur autonome par suite de la présentation d'un projet accepté par le Service. Quelques cas d'immigrants venus au Québec à un autre titre, mais qui se sont lancés en affaires par la suite, sont également inscrits dans ce groupe. Comme on peut le voir au tableau XI

(rubriques 5 et 6), les résultats, cette année, dépassent de loin les chiffres de l'année précédente. Le S.I.E.I. a enregistré 380 cas en progrès cette année contre 267 l'an dernier et les apports en capitaux approchent les 80 M$ par comparaison avec les 61 M$ de 1980-1981.

Tableau XI:

Résultats 1975-1982

	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
1. Nombre de cas établis	123	141	194	138	167	187	180
2. ,000 $	26 456	44 049	69 487	33 815	56 323	57 162	67 906
3. Emplois créés	1 009	820	1 116	658	715	543	1 004
4. Nombre personnes/ famille immigrants établis	431	568	718	498	478	622	528
5. Cas en progrès	157	214	187	180	103	267	380
6. ,000 $	19 300	39 400	40 775	36 091	20 865	60 778	79 890
7. Cas en prospection	301	363	400	474	704	935	896
8. ,000 $	102 400	89 623	89 946	85 567	123 932	174 386	302 214
9. Nombre de conseillers actifs	4	5	6	7	8	6,5	7
10. Cas traités — total par conseiller	581/145	718/143	781/130	792/113	974/122	1 389/214	1 456/208
11. Visites au bureau — total par conseiller				1 565/224	1 528/191	2 691/414	2 512/359
12. Visites aux immigrants — total par conseiller				264/ 38	353/ 44	356/ 55	222/ 32
13. Visites aux agents économiques — total par conseiller				239/ 34	302/ 38	262/ 40	197/ 28

c) Groupe en «prospection»

Immigrants entrepreneurs-investisseurs potentiels, à la recherche d'une occasion d'investissement au Québec.

À ce chapitre, on enregistre des chiffres comparables à ceux de l'an dernier quant au nombre de cas (896 contre 935) mais ils sont nettement supérieurs quant aux capitaux potentiels disponibles, soit 302 M$ contre 174 M$ (voir tableau XI, rubriques 7 et 8).

Analyse des résultats

En 1981-1982, le Service a donc étudié 1 456 cas représentant un apport financier de plus de 400 M$. En règle générale, le suivi de ces cas a comporté une ou deux rencontres avec les investisseurs ainsi qu'auprès d'autres services du Ministère et d'agents économiques du Québec. Plus de 2 500 personnes se sont présentées au Service et près de 420 visites ont été faites à l'extérieur. Six cent soixante-sept évaluations favorables de projets d'investissements ont été

envoyées aux agents d'immigration en poste à l'étranger. Ces projets ont été mis de l'avant par autant de candidats immigrants venus au Québec en prospection au cours des deux dernières années; leur apport financier dépasserait les 300 M$.

Cas «établis»

Cette année, les 180 cas établis au Québec viennent de 26 pays. On note que 79 p. cent de ces cas et 88 p. cent des apports monétaires proviennent des pays francophones et latins. La répartition de ces cas, selon les bureaux du Ministère à l'étranger, se lit comme suit: Paris 52 p. cent, Bruxelles 23 p. cent et Rome 13 p. cent. L'apport personnel de ces entrepreneurs-investisseurs s'élevait, en 1981-1982, à 42,1 M$ pour des investissements totaux de 67,9 M$; plus de 1 000 emplois ont été conservés ou créés cette année, une augmentation de près du double de l'an dernier. Quant à la répartition sectorielle en 1981-1982, l'agriculture vient en tête avec 85 cas (48 p. cent des cas établis).

Les secteurs du commerce et des services représentent, cette année, une bonne partie des investissements avec plus de 28 M$, soit 42 p. cent du total. L'industrie manufacturière conserve son importance relative tout en atteignant un sommet intéressant de 16 M$.

Le tableau XII indique qu'à l'exception de la Côte-Nord, toutes les régions ont accueilli des investisseurs. Le tableau XIII révèle que les investissements à l'extérieur du Montréal métropolitain se sont concentrés, comme on s'y attendait, dans l'agriculture avec 78 p. cent des cas et 76 p. cent des investissements. En région, on note un recul des investissements destinés à l'industrie manufacturière en faveur d'un accroissement notable pour les secteurs du commerce et des services.

Tableau XII:

Répartition par région administrative des cas établis et de l'investissement réalisé de 1979 à 1982

	Nombre de cas			Investissement total (000 $)		
Région	**1979-1980**	**1980-1981**	**1981-1982**	**1979-1980**	**1980-1981**	**1981-1982**
1. Bas-Saint-Laurent	—	—	3	—	—	1 130 $
2. Saguenay	—	—	4	—	—	579 $
3. Québec	3	12	15	1 095 $	2 768 $	3 249 $
4. Mauricie	25	46	24	6 774 $	11 955 $	7 134 $
5. Estrie	19	17	9	10 710 $	3 429 $	1 940 $
6. Région de Montréal sauf «métropolitain»	57	61	44	20 265 $	28 610 $	14 795 $
7. Outaouais	—	—	7	—	—	1 927 $
8. Nord-Ouest (Abitibi)	—	—	3	—	—	250 $
9. Côte Nord et Nord du Québec	—	—	—	—	—	—
Sous-total	**104**	**136**	**109**	**38 844 $**	**46 762 $**	**31 004 $**
Montréal métropolitain	**63**	**51**	**71**	**17 479 $**	**10 400 $**	**36 902 $**
Total	**167**	**187**	**180**	**56 323 $**	**57 162 $**	**67 906 $**

Tableau XIII:

Cas et capital établis à l'extérieur du Montréal métropolitain par secteur d'activité de 1979 à 1982

	Nombre de cas			Investissement total (000 $)		
Secteur	**1979-1980**	**1980-1981**	**1981-1982**	**1979-1980**	**1980-1981**	**1981-1982**
Agriculture	86	125	85	25 595 $	36 505 $	23 444 $
	(82%)	(91%)	(78%)	(66%)	(78%)	(76%)
Industrie manufacturière	9	5	3	10 488 $	7 450 $	1 735 $
	(9%)	(4%)	(2%)	(27%)	(16%)	(5%)
Commerce, Services	9	6	21	2 761 $	2 807 $	5 825 $
	(9%)	(5%)	(20%)	(7%)	(6%)	(19%)
Total	**104**	**136**	**109**	**39 744 $**	**46 762 $**	**31 004 $**
	(100%)	**(100%)**	**(100%)**	**(100%)**	**(100%)**	**(100%**

Comme l'agriculture demeure un secteur privilégié par les immigrants investisseurs, on a fait une analyse des investissements dans ce secteur selon leur répartition géographique. Toutes les régions agricoles du Québec ont accueilli des immigrants agriculteurs (tableau XIV). Deux régions inconnues des immigrants jusqu'à tout récemment ont bénéficié, en 1981-1982, d'investissements en agriculture, soit le Bas-Saint-Laurent avec trois cas et un apport financier de 1,13 M$, et le Saguenay—Lac-Saint-Jean avec deux cas et 579 000 $. Nicolet et le Sud-Ouest de Montréal ont donc vu leur importance relative diminuer en faveur de régions plus éloignées de Montréal. Ceci répond à des souhaits maintes fois exprimés par les agronomes de ces régions. La majorité des 85 agriculteurs établis au Québec en 1981-1982 viennent de trois pays, soit la Suisse avec 34 cas, la France, 24 et la Belgique, 19.

La diminution de cas en agriculture cette année est due en partie aux difficultés que connaissent en France et en Belgique les candidats immigrants à trouver preneur pour leur propriété. Cependant, compte tenu de l'intérêt soutenu, de ce groupe d'investisseurs, on peut affirmer qu'après le temps nécessaire à la vente de leur terre, le nombre d'immigrants s'établissant en agriculture au Québec devrait progresser encore durant quelques années.

Cas en «progrès»

Les 380 cas enregistrés à ce chapitre en 1981-1982 sont originaires de 41 pays. Plus de 60 p. cent viennent de pays francophones (avec le français comme langue première ou seconde), 19 p. cent de pays anglophones (l'anglais langue première ou seconde), 16 p. cent de pays allophones et 5 p. cent de pays latins.

Répartis selon les bureaux à l'étranger, Paris vient en tête avec 40 p. cent des cas, suivi de Rome avec 27 p. cent et Bruxelles avec 11 p. cent, suivi de près par Hong-Kong avec 9 p. cent. Cette importance relative de Hong-Kong marque un fait nouveau reflétant un intérêt plus soutenu des investisseurs du Sud-Est asiatique pour le Québec. Il faut souligner aussi l'importance de l'apport financier des cas en prospection venant des pays du Moyen-Orient (146 M$), ce qui constitue 50 p. cent des capitaux enregistrés en prospection en 1981-1982. L'intérêt sectoriel des visiteurs s'établissait comme suit: 157 cas (18 p. cent) dans le secteur primaire, 163 (19 p. cent) dans le secteur secondaire et 576 (63 p. cent) dans le secteur tertiaire, surtout dans l'investissement immobilier.

Conclusion

C'est dans le groupe des cas en progrès que l'accroissement a été le plus notable. Cet accroisse-

Tableau XIV:

Répartition des entrepreneurs en agriculture selon les régions de 1979 à 1982

Région agricole (région administrative)	Comté (bureau régional)	Capital investi (000 $) 1979-1980	1980-1981	1981-1982 (1)	Investissement total (000 $) 1979-1980	1980-1981	1981-1982 (1)
1. (1)	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie (Rimouski) ((0,0,3))*	—	—	633	—	—	1 130
2. (3)	Québec (Québec) ((2,8,9))	700	982	1 730	975	1 680	2 535
3. (3)	Sud-du-Québec (Saint-Joseph-de-Beauce) ((0,2,2))	—	435	110	—	716	328
4. (4)	Nicolet (Nicolet) ((24,37,17))	3 967	7 093	3 354	6 489	10 275	5 184
5. (5)	Estrie (Sherbrooke) ((14,16,6))	1 897	2 209	1 090	3 835	3 374	1 545
6. (6)	Richelieu (Saint-Hyacinthe) ((13,23,10))	3 637	5 400	1 985	5 107	8 795	2 896
7. (6)	Sud-ouest-de-Montréal (Châteauguay) ((17,21,17))	4 509	5 746	4 070	6 335	7 344	4 910
8. (6)	Outaouais (Buckingham) ((3,3,8))	560	585	1 390	925	1 000	1 927
9. (6)	Nord-Ouest québécois (Noranda) ((2,0,1))	185	—	100	485	—	150
10. (6)	Nord-de-Montréal (L'Assomption) ((3,7,1))	700	1 151	160	844	1 661	310
11. (4)	Mauricie (Cap-de-la-Madeleine) ((2,8,7))	375	756	1 034	600	1 660	1 950
12. (2)	Saguenay — Lac-Saint-Jean (Alma) ((0,0,4))	—	—	407	—	—	579
Total agriculture	**((80,125,85))**	**16 530**	**24 357**	**16 063**	**25 595**	**36 505**	**23 444**

(1) Comprenant un projet de sylviculture en 1982

* (( )) Nombre d'entreprises pour les trois années: 1979-1980, 1980-1981, 1981-1982

Pays d'origine (par ordre décroissant d'importance pour 1981-1982)

	Suisse	France	Belgique	R.F.A.	Autriche	Grande-Bretagne	É.-U.	Liban	Arabie	Total
1979-1980	28	37	14	4	—	—	—	—	1	86
1980-1981	42	38	34	4	1	—	—	1	—	125
1981-1982	34	24	19	3	2	1	1	—	—	85

ment devrait se traduire, en 1982-1983, par une augmentation sensible des cas établis.

Plusieurs programmes ont été mis de l'avant pour rejoindre un plus grand nombre d'immigrants entrepreneurs-investisseurs afin de les inciter à visiter le Québec. De la publicité, des missions de promotion, une plus grande sensibilisation des différents bureaux du Ministère à l'étranger à cette clientèle font partie des actions proposées pour 1982-1983. Des révisions à la réglementation faciliteront l'obtention d'un visa pour ces personnes dont la venue contribue positivement au développement économique du Québec.

Formation, adaptation et communautés culturelles

La direction de l'Adaptation

Cette direction coiffe deux services, qui sont eux-mêmes subdivisés: le service des Relations avec les individus qui assure aux nouveaux résidents des services personnels d'accueil et d'établissement et le service des Relations avec les groupes qui soutient financièrement les communautés culturelles dans leurs activités de conservation des cultures d'origine et les organismes communautaires qui favorisent l'établissement et l'adaptation des immigrants au Québec.

Le service des Relations avec les individus

Le service des Relations avec les individus apporte une aide personnelle aux immigrants, allant de l'accueil en aéroport à l'orientation scolaire et professionnelle en passant par les attestations de scolarité et les services sociaux, si nécessaire.

Le Service assiste donc les familles et les individus dans leurs premières démarches d'établissement. Il disposait en 1981-1982 d'une caisse de dépannage de 50 000 $ pour venir en aide à des nouveaux résidents en difficulté temporaire et pour le transport des réfugiés parrainés par des groupes de régions éloignées de Montréal.

La division de l'Accueil

La division de l'Accueil reçoit, informe et oriente les immigrants, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers lors de leur arrivée au Québec. Au siège social du Ministère, les préposés à l'accueil reçoivent et informent les personnes qui se présentent et les dirigent vers le service approprié. L'accueil en aéroport et au siège social du M.C.C.I. a connu un développement considérable en 1981-1982 par suite de la décision d'accueillir tous les nouveaux résidents: 13 000 personnes en aéroport et 54 000 au siège social.

En collaboration avec le service québécois d'Accueil aux étudiants étrangers du ministère de l'Éducation, les préposés du M.C.C.I. ont rencontré, en aéroport, près de 2 900 étudiants étrangers sur les 3 600 arrivés. Cette collaboration a permis de fournir un encadrement spécial à certains étudiants étrangers, notamment aux boursiers du Québec.

Les immigrants indépendants, particulièrement démunis à leur arrivée, ont été l'objet d'une attention spéciale. La division de l'Accueil, en collaboration avec des associations d'aide aux immigrants, a vu au premier établissement de ces personnes.

La Division collabore aussi avec la Régie de l'assurance-automobile et le ministère des Communications, ce dernier fournissant les services d'interprètes aux nouveaux résidents qui doivent passer des examens afin d'obtenir un permis de conduire pour travailler. Plus de 200 permis ont ainsi été émis à des immigrants. L'Accueil a également certifié la validité de permis de conduire rédigés dans une autre langue que le français et l'anglais.

La Division collabore enfin avec le Bureau du service aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation afin d'identifier et de signaler à ce service des enfants qui doivent être orientés vers les classes d'accueil.

L'Accueil des réfugiés

La division de l'Accueil des réfugiés a pour mandat de recevoir les réfugiés de toutes catégories et pays d'origine dès leur arrivée au Québec et de les informer immédiatement, dans leur langue, de leur statut et de leur destination, de faciliter leur premier établissement au Québec, durant les douze premiers mois, en leur assurant l'accessibilité aux services publics et parapublics.

En 1981-1982, on a accueilli 1 983 réfugiés du Sud-Est asiatique. À l'intérieur de ce programme général d'accueil des réfugiés indochinois, un programme spécial mis sur pied en collaboration avec le ministère des Affaires sociales a permis d'accueillir 43 réfugiés souffrant de tuberculose et 56 membres de leurs familles.

Le nombre des exilés volontaires en provenance de l'Europe de l'Est s'est accru cette année en raison du programme d'aide aux Polonais annoncé par monsieur le ministre Gérald Godin. D'avril 1981 à mars 1982, le Québec a accueilli 850 exilés volontaires, la plupart d'origine polonaise.

Enfin, une quarantaine de réfugés au sens strict de la Convention de Genève, venant pour la plupart de pays d'Amérique latine, sont entrés au pays.

La division des Services sociaux

Cette division répond à des demandes diverses: suspension de parrainage, dépannage financier, aide particulière pour des problèmes psychosociaux et information générale. Cette année, on a répondu à 292 demandes impliquant plus de 1 000 personnes.

En 1981-1982, les Services sociaux ont mis sur pied un nouveau programme d'information afin d'aider le personnel des institutions publiques et parapubliques dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles auprès de la clientèle immigrante. Pour ce faire, on a organisé sept rencontres regroupant l'ensemble des intervenants d'un quartier, d'une ville: institutions scolaires, départements de santé communautaire, hôpitaux, C.L.S.C., corps policiers, etc.

Cette année, la Division a complété l'évaluation de l'accueil et de l'établissement des réfugiés indochinois, installés dans 15 villes moyennes du Québec, 18 mois après leur arrivée. Les résultats démontrent que près des deux tiers des réfugiés sont demeurés en région, que leur connaissance du français est bonne ou très bonne, que la majorité d'entre eux travaille et que leur degré de satisfaction est élevé quant à leur accueil et leur établissement.

Au cours du présent exercice, 46 enfants réfugiés ont été admis au Québec et pris en charge par un organisme voué à l'enfance soit l'Aide médicale internationale à l'enfance. Depuis 1980, avec l'aide de quatre organismes voués à l'enfance, le Québec a accueilli au total 302 enfants non-accompagnés dont 196 ont été placés dans des familles vivant à l'extérieur de la région métropolitaine.

De plus, des personnes en situation de détresse peuvent bénéficier du programme de parrainage collectif mis sur pied par le Ministère. Outre les engagements réguliers de ce programme, le groupe parrain prend aussi l'engagement supplémentaire d'assurer l'apprentissage du français lorsque le lieu de résidence des réfugiés n'est pas desservi par un COFI. En 1981-1982, 24 groupes parrains ont ainsi pris en charge 78 réfugiés.

La division des Services sociaux, en collaboration avec le service Migrants-Immigrants du C.S.S.M.M., a dispensé aux stagiaires de quatre COFI de la région de Montréal un programme d'information concernant les lois et les institutions sociales du Québec.

Enfin, la Division a supervisé, pour la troisième année consécutive, le jumelage de cinq institutions (C.L.S.C., C.S.S.) du réseau des Affaires sociales avec autant d'organismes des communautés culturelles afin de faciliter l'accès de ces services socio-sanitaires aux membres des communautés culturelles. Un budget de 80 000 $ était alloué à ce programme.

La division des Équivalences et de l'Orientation

La division des Équivalences d'études et de l'Orientation scolaire et professionnelle a pour tâche principale de faciliter, aux nouveaux résidents, la recherche d'un emploi ou la poursuite des études. Au cours de l'exercice 1981-1982, la Division a reçu 5 472 personnes. De ce nombre,

4 659 ont été enregistrées au bureau du M.C.C.I. et 813 dans les COFI et dans les commissions scolaires, visités pendant le cinquième mois du cours. Pour faire suite à ces demandes, 2 901 avis d'attestation de scolarité ont été remis à des immigrants ou à des étudiants étrangers venant de 102 pays différents.

Pour tenir compte des besoins exprimés par la clientèle, la division des Équivalences et de l'Orientation a accordé une importance croissante à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle. La Division a organisé des séances d'information sur le système scolaire du Québec destinées aux stagiaires des COFI et elle a participé à des échanges avec d'autres organismes des secteurs de l'éducation et du travail.

Le service des Relations avec les groupes

L'accueil, l'adaptation et l'intégration des immigrants ont toujours été considérés par le Ministère comme un ensemble d'opérations qu'il ne pouvait assumer de façon exclusive. Le M.C.C.I. reconnaît la société québécoise dans son ensemble comme la première responsable de l'adaptation harmonieuse et de l'intégration des nouveaux venus dans le milieu. À cet égard, le service des Relations avec les groupes (S.R.G.) cherche à développer la responsabilité de la société d'accueil envers ces nouveaux venus. Dans le cadre de la Politique d'action concertée, le Ministère invite les divers intervenants du milieu à se faire les artisans de cette responsabilité et à collaborer étroitement avec le Ministère comme partenaires dans l'exécution des fonctions d'accueil, d'adaptation et d'intégration.

Le volet «communautés culturelles»

Au cours de la dernière année, les opérations du S.R.G. ont été marquées par la décision du Conseil des ministres, le 30 avril 1981, de créer le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. En élargissant la vocation du Ministère qui devient responsable de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives à l'épanouissement des communautés culturelles et à leur entière participation à la vie nationale (art. 4), le Service se voyait confirmer dans un rôle qu'il n'a cessé d'exercer et de développer à l'endroit des diverses communautés culturelles présentes au Québec. En effet, depuis plusieurs années, le S.R.G. a développé avec les organismes de ces communautés des relations qui lui ont permis de devenir un lieu privilégié où les communautés peuvent s'adresser en toute confiance. Cette action discrète mais non moins efficace du Service lui a permis d'acquérir une connaissance assez étendue de la vie et du dynamisme des communautés et d'être le lieu où s'adressent les institutions gouvernementales pour un soutien technique et professionnel dans leurs rapports avec les communautés.

Principes d'intervention

Dans la démarche confiée au Service de mieux articuler le rôle et l'intervention du M.C.C.I. à partir de ces nouveaux mandats, deux aspects majeurs méritent d'être affirmés. Le M.C.C.I. n'entend en aucune façon s'approprier l'exclusivité des interventions gouvernementales auprès des communautés culturelles. Au contraire, afin d'éviter une «ghettoïsation» de ces communautés et de favoriser leur participation pleine et entière à la vie nationale, l'implication directe des ministères sectoriels est nécessaire. De plus, le Ministère considère que son mandat, quant au maintien et au développement des cultures d'origine et quant au rapprochement de celles-ci avec la communauté francophone, en est un de soutien et d'appui à l'action des communautés culturelles et de leurs organisations, celles-ci étant les premières responsables de l'épanouissement et du rayonnement de leur culture dans la société québécoise. Ce soutien et cet appui du Ministère se concrétisent d'abord par l'aide technique d'une équipe de dix professionnels qui se répartissent plus de 80 communautés culturelles, lesquelles ont mis sur pied plus de 1 500 associations aux fonctions très spécialisées. De plus, de nouveaux programmes d'aide financière servent à soutenir les initiatives de ces organisations pour le maintien, le développement et la promotion de leur culture.

Programmes d'aide financière

Le S.R.G. administre cinq nouveaux programmes ayant des objectifs précis; deux d'entre eux ont connu un début de mise en oeuvre au cours de l'exercice financier 1981-1982. Le programme d'aide aux centres communautaires vise à soutenir les efforts des communautés qui souhaitent se doter de lieux physiques où pourront se vivre les démarches d'épanouissement de la culture d'origine et celles de rapprochement avec la communauté francophone. Par ailleurs, le programme d'aide aux activités des communautés culturelles veut appuyer une diversité de projets ponctuels qui permettent à une communauté de vivre sa culture et de partager celle-ci avec la communauté francophone.

Les trois autres programmes du volet «communautés culturelles» seront implantés en 1982-1983. Le programme d'accès à des locaux et services communs entend soutenir le regroupement d'organismes qui souhaitent partager leur expérience de vie culturelle tout en se dotant, en commun, de locaux et de services essentiels à leurs activités. Le programme d'aide au fonctionnement appuiera les organismes qui, dans les communautés, réalisent un programme d'activités tant pour le développement de la culture d'origine que pour la promotion et le rayonnement de celle-ci dans le milieu québécois. Le programme d'aide à l'innovation veut appuyer les projets à caractère novateur et expérimental qui émanent des communautés culturelles et qui permettent de susciter de nouvelles pistes d'action et d'intervention au plan culturel.

À ces nouveaux programmes du volet «communautés culturelles» s'ajoutent deux programmes déjà existants. Le programme d'aide aux médias des communautés culturelles, administré jusqu'ici par le ministère des Communications, appuie les initiatives des communautés culturelles visant à refléter autant les facettes de leur vie au Québec que leur intérêt pour leur pays d'origine. Le programme des langues ethniques soutient les organismes des communautés qui, dans un souci de conservation de leur spécificité culturelle, offrent aux jeunes des cours de langue et de culture d'origine.

Autres réalisations

En plus de l'implantation des programmes du volet «communautés culturelles», le S.R.G. a été impliqué dans diverses opérations spécifiques à ce volet. Mentionnons tout d'abord la publication du Répertoire des organismes des communutés culturelles. Cette publication est le résultat d'une collaboration étroite du Service avec de nombreux représentants des communautés. Il s'agit d'un travail qui, en dépit de certaines limites propres à ce type de publication, n'en constitue pas moins un précieux instrument de travail pour ceux qui veulent mieux connaître les communautés. On peut y retrouver les coordonnées de plus de 1 200 associations issues de quelque 80 groupes culturels. Le Service espère, dans un avenir prochain, rendre ce répertoire plus fonctionnel.

À l'automne 1981, le S.R.G. a mis sur pied, de concert avec le service d'Animation de l'édifice administratif G et avec la collaboration des organismes de la région de Québec, une Semaine des communautés culturelles. Il s'agissait de sensibiliser les fonctionnaires de la région de la capitale aux réalités de l'immigration et de les informer sur l'apport des communautés qui vivent à Québec.

Enfin, il ne faudrait pas minimiser l'effort d'animation de l'équipe des professionnels au cours de cette année. À la suite de l'annonce des nouvelles orientations quant aux programmes d'aide financière, le Service a organisé, dans les grandes régions du Québec, des séances d'information sur les nouveaux modes d'action et d'intervention du Ministère. Près de 1 000 représentants des communautés ont ainsi été rejoints et ont bénéficié d'une information substantielle sur les nouvelles pistes d'action et d'intervention du Ministère. Dans la foulée de cette action énergique d'information, les professionnels ont été sollicités par les communautés pour des précisions sur la nouvelle programmation. Il convient de rappeler, d'autre part, que le Service répond chaque année aux nombreuses requêtes d'information des ministères et institutions publiques et parapubliques qui désirent mieux connaître et comprendre les communautés culturelles et leurs organisations.

Le volet «accueil et adaptation des immigrants»

Les interventions du S.R.G. en regard de ces programmes ont visé à assurer une continuité dans les opérations déjà établies et à consolider les acquis. De plus, compte tenu des nouveaux programmes à l'intention des communautés culturelles, les programmes d'aide financière de ce volet se démarquent clairement puisque c'est à la clientèle traditionnelle du Ministère, les immigrants, qu'ils s'adressent. Trois programmes d'aide financière se retrouvent dans ce volet:

— programme d'assistance à un programme de service;

— programme d'aide à des projets reliés à l'accueil-établissement et à l'adaptation et

— programme d'accessibilité à des services sociaux.

Soulignons ici certaines actions spécifiques entreprises au cours de la dernière année:

— L'année 1981 était consacrée aux handicapés. Le S.R.G. a participé de façon originale aux actions de cette année internationale des handicapés en apportant son appui à la création de l'Association multi-ethnique pour l'intégration des handicapés du Québec. L'association veut aider, par une information adéquate et des actions de sensibilisation, ceux qui, dans les communautés culturelles, ont à surmonter des handicaps d'ordre physique et mental. Cet organisme a su, en peu de temps, s'affirmer et rejoindre des personnes handicapées issues de diverses communautés.

— Le dossier des femmes immigrées a reçu une attention particulière. La table de concertation sur la femme immigrée a proposé au Ministère la tenue d'un colloque qui doit avoir lieu au cours de l'année 1982. Le Service espère que ce colloque permettra une discussion ouverte sur la situation de la femme immigrée et que les conclusions pourront contribuer à orienter l'action gouvernementale à l'égard de cette clientèle.

— L'opération spéciale d'accueil des réfugiés polonais a amené le S.R.G. à s'associer étroitement à un organisme de cette communauté et à lui apporter un appui financier spécifique.

La direction de la Formation

Du mois d'avril 1981 au mois de mars 1982, le Québec a reçu près de 22 000 immigrants; 58 p. cent d'entre eux ne connaissaient pas le français. Qu'ils se destinent ou non au marché du travail, l'adaptation de ces immigrants à leur nouveau pays passe d'abord par l'apprentissage du français, allant de pair avec une initiation aux us et coutumes de la société québécoise. D'autre part, certains immigrants arrivés dans les années précédentes n'ont pu, pour diverses raisons telle une entrée immédiate sur le marché du travail, accéder à cette connaissance de la langue et du milieu.

La direction de la Formation a le mandat d'assurer la francisation de ces deux clientèles: les nouveaux venus et les plus anciennement arrivés. Leurs besoins linguistiques sont fort nombreux et divers. L'instrument privilégié de cette intégration sociale et professionnelle des immigrants au Québec reste le COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants). Cependant, depuis les premières classes-pilotes à temps plein mises sur pied en 1967, l'éventail des cours offerts par le M.C.C.I. s'est considérablement élargi. Au cours des cinq dernières années, la direction de la Formation, devant la multiplicité et la variété des besoins de sa clientèle, a innové dans le domaine des approches et des contenus pédagogiques ainsi que dans les types de cours: à temps plein, à temps partiel, intensifs, sur mesure. On peut considérer que les phases d'expérimentation, d'implantation et d'évaluation de ces projets sont terminées.

Les restrictions budgétaires qui ont marqué l'exercice 1981-1982 ne permettant plus de développement quantitatif, la direction de la Formation s'est donné comme objectifs l'utilisation

optimale et le raffinement qualitatif des outils déjà en place.

Le réseau des COFI

Ce réseau est constitué de huit COFI. Le COFI Saint-Charles à Montréal se consacre entièrement au programme de cours intensifs (voir plus loin). Quatre autres COFI à Montréal et trois en province ont donné des cours de français à plein temps, le jour. Ces cours sont offerts à des immigrants adultes dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle des adultes (F.P.A.).

Les bénéficiaires de ces cours sont d'abord sélectionnés par un agent fédéral de la Main-d'oeuvre en fonction des critères de sélection de la F.P.A. Une fois sélectionné, l'immigrant subit un test de classement administré par la direction de la Formation. Ce test permet d'évaluer son degré de connaissance du français afin de déterminer le nombre de semaines de cours auxquelles il aura droit. Les cours ont lieu six heures par jour, cinq jours par semaine, pendant un maximum de 30 semaines.

Cette année, 1 768 stagiaires ont terminé des cours commencés durant l'exercice financier précédent et 2 387 nouveaux stagiaires ont bénéficié de ces cours à plein temps. (Tableau XIX: Bilan de l'enseignement donné dans les COFI).

Bien que l'objectif premier des COFI demeure l'enseignement du français, ils ont aussi pour mandat de favoriser l'adaptation des immigrants à leur nouveau milieu de vie. Des activités intégrées aux cours de français permettent aux nouveaux venus de s'initier au contexte social, professionnel et culturel. Elles s'articulent autour de quelques grands thèmes (travail, habitation, famille, sécurité sociale, consommation, santé et services sociaux, immigration et citoyenneté) et font connaître aux immigrants les ressources du milieu. En effet, elles impliquent souvent la population et les organismes d'un quartier ou d'une région et représentent autant d'occasions pour l'immigrant d'établir des contacts propres à rompre son isolement en terre québécoise.

À la fin de l'exercice 1981-1982, la direction de la Formation avait donné des cours pour l'équivalent de 360 968 jours/élève, ce chiffre incluant 12 985 jours/élève en report affectés au programme québécois qui a pris fin en avril 1981. (Voir Tableau XIX).

Dans le cadre de la démétropolisation de l'immigration, le M.C.C.I. s'est assuré la collaboration de 20 commissions scolaires régionales. Ces commissions ont organisé des cours de français à plein temps pour 420 stagiaires dont 335 avaient commencé leurs cours l'année précédente. Le volume total de ces opérations représente 36 536 jours/élèves dont 4 600 en report affectés au programme québécois. (Voir tableau XX: Enseignement donné dans les C.S.R.).

Tableau XV:

Réseau des COFI

Région de Montréal	En région
COFI Alain-Grandbois 4273, rue Drolet Montréal (Québec) H2W 2L7	COFI de l'Estrie 172, rue Short Sherbrooke (Québec) J1H 2C5
COFI Maurice-Lefebvre 5940, boul. Monk Montréal (Québec) H4E 3H4	COFI de l'Outaouais 430, boul. Alexandre-Taché, Hull (Québec) J9A 1M7
COFI Nord 8305, rue Saint-André Montréal (Québec) H2P 1Y7	COFI de Québec 860, rue Père-Marquette Québec (Québec) G1S 2A4
COFI Olivar-Asselin 3205, boul. Saint-Joseph est Montréal (Québec) H1Y 2B6	
COFI Saint-Charles 1741, rue De Biencourt Montréal (Québec) H4E 1T4	

Les garderies des COFI

Ces garderies répondent à un besoin urgent pour les parents admis au cours de français à plein

temps. Le réseau des garderies au Québec compte peu de places disponibles. En outre, la présence d'enfants québécois et de monitrices francophones favorise d'une façon surprenante l'apprentissage du français chez ces jeunes enfants immigrés.

Toutes ces garderies détiennent les permis nécessaires de l'Office des services de garde à l'enfance et en respectent toutes les normes. Elles accueillent les enfants âgés de trois mois à cinq ans dont un des parents au moins est inscrit dans un cours à plein temps dans un COFI.

Les parents peuvent bénéficier du programme d'aide financière de l'Office. La différence entre le coût quotidien de la garderie et l'aide financière reçue de l'Office est à la charge du Ministère. Au cours de l'année 1981-1982, les garderies des COFI ont accueilli plus de 350 enfants.

Cours de préparation à la citoyenneté

Pour répondre aux besoins d'apprentissage linguistique des immigrants déjà sur le marché du travail et ne pouvant par le fait même bénéficier de cours à plein temps, la direction de la Formation offre des cours à temps partiel. Ces cours sont organisés dans le cadre de deux accords signés entre les gouvernements du Canada et du Québec. D'une part, aux termes de l'accord Pelletier-Beaulieu en vigueur depuis le 1er avril 1969, le gouvernement fédéral s'engage à rembourser au gouvernement du Québec la moitié des montants versés pour acquitter les frais d'enseignement; d'autre part, l'accord Standbury-Cloutier, en vigueur depuis le 1er avril 1971, stipule le remboursement des dépenses effectuées par le Québec pour l'achat de manuels de français.

Pour les rendre accessibles au plus grand nombre d'immigrants dans tout le Québec, ces cours sont organisés soit en sous-traitance, soit en gestion directe.

Cours à temps partiel en sous-traitance

La direction de la Formation a fait appel à 23 commissions scolaires régionales (C.S.R.) et locales, ainsi qu'à un CEGEP pour organiser des cours à temps partiel. Un budget de 867 726 $ a permis à ces organismes d'offrir 32 138 heures/groupe réparties entre 464 classes pour un total de 8 768 inscriptions. Certains de ces cours étaient offerts le soir, d'autres le jour. (Tableau XXI): Sous-traitance).

Cours à temps partiel en gestion directe

La direction de la Formation a donné quelque 47 738 heures d'enseignement du français dans le cadre de trois programmes différents: les cours du soir, les cours intensifs, les cours sur mesure. Cette diversification rend les cours plus accessibles à la clientèle et mieux adaptés à ses besoins.

Les cours du soir dans les COFI

En 1981-1982, cinq COFI ont offert des cours à temps partiel à différents niveaux, le soir. Ces cours ont été répartis en quatre sessions. Le nombre d'heures allouées aux groupes varie selon les besoins de la clientèle du secteur concerné.

Tableau XVI:

COFI	Nombre d'heures/ groupe données en 1981-1982	Nombre d'inscriptions
Alain-Grandbois	5 600	2 800
Nord	2 610	918
Estrie	733	231
Outaouais	882	144
Québec	567	289
Total	**10 392**	**4 382**

Les cours intensifs

Les cours intensifs se donnent à raison de quatre heures par jour, cinq jours par semaine, soit le matin, soit l'après-midi. Chaque session est d'une durée de quatre semaines. Le cours complet peut être d'une durée maximale de huit sessions.

Cette année, la formule des cours intensifs a connu une popularité sans précédent à Montréal. En effet, le nombre de groupes a plus que doublé comparativement à l'année précédente, soit 398 groupes en 1981-1982 contre 120 groupes en 1980-1981. C'est donc dire que les inscriptions ont connu un accroissement remarquable, passant de 1 945 en 1980-1981 à 4 933 en 1981-1982. La clientèle féminine inscrite aux cours intensifs représente 55 p. cent de ces inscriptions.

Tableau XVII:

Montréal	1980-1981	1981-1982
Inscriptions	1 945	4 933
Heures/groupe	9 600	23 860
Nombre de groupes	120	298

Trois COFI en province ont aussi donné des cours intensifs au cours de l'année 1981-1982.

Tableau XVIII:

COFI	Nombre d'heures/groupe données en 1981-1982	Nombre d'inscriptions
Québec	623	84
Estrie	600	6
Outaouais	1 880	348
Total	**3 103**	**438**

Les cours sur mesure

Ces cours en sont à leur quatrième année d'existence. Leur succès est dû sans aucun doute à la souplesse qui les caractérise tant sur le plan de l'organisation matérielle que sur celui du contenu pédagogique. Ces caractéristiques permettent d'aller rejoindre la clientèle dans son milieu naturel et de répondre aux besoins qu'elle exprime. Elles facilitent, en outre, l'accès à l'enseignement du français pour les femmes immigrantes ainsi que le montrent les statistiques: la clientèle comprend 62 p. cent de femmes.

Les crédits accordés pour 1980-1981 ont permis de réaliser 10 383 heures/groupe réparties dans 208 groupes pour un total de 2 778 inscriptions. Le Ministère était présent dans 17 communautés culturelles ainsi que dans plusieurs associations multi-ethniques et divers groupes professionnels. (Voir le tableau XXII).

Enfin, grâce à la structure particulière du «sur mesure», le Ministère a pu, à plusieurs reprises et dans des délais très brefs, répondre à des besoins spécifiques urgents (groupes de travailleurs spécialisés, de réfugiés, etc.).

Tableau XIX:

Bilan de l'enseignement donné dans les COFI en 1981-1982

COFI	Stagiaires		Classes		Report jours/élève		Nouveaux jours/élève		Totaux	
	Report	Nouveaux	le plus	le moins	F.P.A.	Québec	F.P.A.	Québec	F.P.A.	F.P.A.-Québec
Alain-Grandbois	219	490	16	16	17 020	2 675	42 750	——	59 770	62 445
Nord	187	423	16	16	19 705	2 675	36 720	——	56 425	59 100
Olivar-Asselin	158	428	16	16	13 380	——	38 730	——	52 110	52 110
Yvette-Charpentier (1)	290	——	24	0	12 435	645	——	——	12 435	13 080
Maurice-Lefebvre	212	543	20	16	19 530	1 745	51 300	——	70 830	72 575
Québec	174	252	11	7	12 744	——	21 893	——	34 637	34 637
Saint-Charles	42	—	4	0	2 835	645	——	——	2 835	3 480
Outaouais	56	94	4	3	3 245	——	8 535	——	11 780	11 780
Estrie	66	72	6	4	4 500	——	8 085	——	12 585	12 585
Mauricie (2)	29	——	2	0	2 640	——	——	——	2 640	2 640
Total	**1 433**	**2 302**	**119**	**78**	**108 034**	**8 385**	**208 013**	**——**	**316 047**	**324 432**
C.S.R.	**335**	**85**	**24**	**5**	**20 241**	**4 600**	**11 695**	**——**	**31 936**	**36 536**
Grand total	**1 768**	**2 387**	**143**	**83**	**128 275**	**12 985**	**219 708**	**——**	**347 983**	**360 968**

COFI	Coût de la formation		
	F.P.A. ($) *	Québec ($) *	F.P.A. - Québec ($) *
Alain-Grandbois	1 643 675,00	73 562,50	1 717 237,50
Nord	1 551 687,50	73 562,50	1 625 250,00
Olivar-Asselin	1 515 525,00	——	1 433 025,00
Yvette -Charpentier (1)	341 962,50	17 737,50	359 700,00
Maurice-Lefebvre	1 947 825,00	47 987,50	1 995 812,50
Québec	952 517,50	——	952 517,50
Saint-Charles	77 962,50	17 737,50	95 700,00
Outaouais	323 950,00	——	323 950,00
Estrie	346 087,50	——	346 087,50
Mauricie (2)	72 600,00	——	72 600,00
Total	**8 773 792,50**	**230 587,50**	**8 921 880,00**
C.S.R	**878 239,50**	**115 500,00**	**993 739,50**
Grand total	**9 652 032,00**	**346 087,50**	**9 915 619,50**

* Ces chiffres représentent le taux moyen par jour/élève

(1) COFI temporaire pour desservir le surplus de clientèle occasionné par l'arrivée massive des réfugiés du Sud-Est asiatique
(2) Fermeture du COFI en juillet 1981

Tableau XX:

Bilan détaillé de l'enseignement donné dans les commissions scolaires régionales en 1981-1982

C.S.R.	Ville	Stagiaires		Classes		Report jours/élève		Nouveaux		Totaux	
		Report	Nouveau	Report	Nouveau	F.P.A.	Québec	F.P.A.	Québec	F.P.A.	F.P.A.-Québec
Manicouagan	Baie-Comeau	15	1	1 305	600			1 305			1 905
Châteauguay	Châteauguay	15	1	1 380	450			1 380			1 830
Chicoutimi	Chicoutimi	31	2	573	180			573			753
			17	1	2 250		2 250				2 250
Louis-Hémon	Dolbeau	12	1	1	516	70			516		586
Péninsule	Chandler	7	1	406	100			406			506
Saint-François	Drummondville	14	1	252			252				252
Lanaudière	Joliette	19	1	2 850		2 850					2 850
Mille-Îles	Laval	12	1	516	100			516			616
Chambly	Longueuil	27	2	756	250			756			956
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	14	1	1 782	150			1 782			1 932
Laurentides	Sainte-Agathe	13	1	299			299				299
Blainville	Sainte-Thérèse	47	3	4 241	600			4 241			4 841
		16	1	1 833		1 833					1 833

C.S.R.	Ville	Coût de la formation		
		F.P.A. ($) *	Québec ($) *	F.P.A. - Québec ($) *
Manicouagan	Baie-Comeau	35 887,50	16 500,00	52 387,50
Châteauguay	Châteauguay	37 950,00	12 375,00	50 325,00
Chicoutimi	Chicoutimi	15 757,40	4 950,00	20 707,50
		61 875,00	——	61 875,00
Louis-Hémon	Dolbeau	14 190,00	1 925,00	16 115,00
Péninsule	Chandler	11 165,00	2 750,00	13 915,00
Saint-François	Drummondville	6 930,00	——	6 930,00
Lanaudière	Joliette	78 375,00	——	78 735,00
Mille-Îles	Laval	14 190,00	2 750,00	16 940,00
Chambly	Longueuil	20 790,00	5 500,00	26 290,00
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	49 005,00	4 125,00	53 130,00
Laurentides	Sainte-Agathe	8 222,00	——	8 222,00
Blainville	Sainte-Thérèse	116 627,50	16 500,00	133 127,50
		50 407,50	——	50 407,50

* Ces chiffres représentent le taux moyen par jour/élevé

Tableau XX:

Bilan détaillé de l'enseignement donné dans les commissions scolaires régionales en 1981-1982 (suite)

C.S.R.	Ville	Stagiaires		Classes		Report jours/élève		Nouveaux		Totaux	
		Report	Nouveau	Report	Nouveau	F.P.A.	Québec	F.P.A.	Québec	F.P.A.	F.P.A.-Québec
Mercier	Saint-Jean	19	1	1 372	300			1 372			1 672
		18	1	2 592		2 592					2 592
Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	14	1	932	400			932			1 332
Yamaska	Saint-Hyacinthe	15	1	1 020	400			1 020			1 420
Carignan	Sorel	30	2	990	200			990			1 190
Lavérendrye	Val-d'Or	15	1	345	50			345			395
Salaberry	Valleyfield	17	1	1 281	400			1 281			1 681
Bois-Francs	Victoriaville	18	1	2 275	400			2 275			2 675
Vieilles-Forges	Trois-Rivières	15	1	2 170		2 170					2 170
Total		**335**	**85**	**23**	**6**	**20 241**	**4 650**	**11 695**		**31 936**	**36 536**

C.S.R.	Ville	Coût de la formation		
		F.P.A. ($) *	Québec ($) *	F.P.A. - Québec ($) *
Mercier	Saint-Jean	37 730,00	8 250,00	45 980,00
		71 280,00	——	71 280,00
Saint-Jérôme	Saint-Jérôme	25 630,00	11 000,00	36 630,00
Yamaska	Saint-Hyacinthe	28 050,00	11 000,00	39 050,00
Carignan	Sorel	27 225,00	5 500,00	32 725,00
Lavérendrye	Val-d'Or	9 487,50	1 375,00	10 862,50
Salaberry	Valleyfield	35 227,50	11 000,00	46 227,50
Bois-Francs	Victoriaville	62 562,50	——	62 562,50
Vieilles-Forges	Trois-Rivières	59 675,00	——	59 675,00
Total		**878 239,50**	**115 500,00**	**993 739,50**

* Ces chiffres représentent le taux moyen par jour/élevé

Tableau XXI:

Sous-traitance 1981-1982

Liste des commissions scolaires régionales ou locales	Nombre d'heures/groupe données en 1981-1982	Coût $
Blainville/ Deux-Montagnes	900	24 300 $
Bois-Francs	228	6 156 $
Chambly	924	24 948 $
Chicoutimi	270	7 290 $
Châteauguay	249	6 723 $
Commission des écoles catholiques de Montréal	14 592	393 984 $
Commission des écoles catholiques de Verdun	228	6 156 $
De Lanaudière	270	7 290 $
Jérôme-Le-Royer	540	14 580 $
Lakeshore/ Baldwin-Cartier	3 129	84 483 $
Lignery	756	20 412 $
Louis-Hémon	90	2 430 $
Mauricie	180	4 860 $
Meilleur	90	2 430 $
Provencher	600	16 200 $
Rouyn-Noranda	360	9 720 $
Sainte-Croix	6 480	174 960 $
Saint-François	858	23 166 $
Saint-Jérôme	131	3 537 $
Sault-Saint-Louis	396	10 692 $
Témiscamingue	300	8 100 $
Valleyfield	147	3 969 $
Vieilles-Forges	180	4 860 $
Collège régional de la Côte Nord	240	6 480 $
Total	**32 138**	**867 726 $**

Tableau XXII:

Nombre d'inscriptions et d'heures/élève au cours sur mesure par communauté culturelle et groupe professionnel pour la région de Montréal d'avril 1981 à mars 1982

Communauté	Inscriptions	heures/ groupe	heures/ élève
Allemande	62	210,5	13 051
Antillaise	152	416	72 352
Cambodgienne	33	117	3 861
Chinoise	191	459	87 669
Espagnole	5	60	300
Grecque	79	220	17 380
Haïtienne	48	210	10 080
Hispanophone	150	380	57 000
Hongroise	18	66	1 188
Indienne	15	54	810
Italienne	139	630	87 570
Jamaïcaine	66	117	3 861
Japonaise	12	33	396
Juive	230	1 185	272 550
Polonaise	62	309	19 158
Portugaise	81	207	16 667
Vietnamienne	22	45	990
Total	**1 365**	**4 718,5**	**664 883**
Multi-ethnique	**1 235**	**4 927,5**	**6 085 462,5**
Professionnels:			
Infirmières	84	315	26 460
Secrétaires	94	290	37 410
Grand total	**2 778**	**10 251**	**6 814 215,5**

Gestion et planification

Le Secrétariat

Fonctions

Par le passé, le Secrétariat a assumé un mandat qui comportait quatre volets:

— il conseillait la direction du Ministère sur les questions qu'elle lui soumettait, notamment en ce qui concerne le développement de politiques et d'orientation;

— il coordonnait les relations intergouvernementales et interministérielles ainsi que les autres relations extérieures du Ministère;

— il fournissait à la direction du Ministère un soutien administratif pour l'accomplissement de certaines tâches, notamment le secrétariat de nombreux comités;

— il favorisait la solution de problèmes particuliers qui se posaient aux immigrants et aux résidents temporaires. En plus du secrétaire général, quatre professionnels remplissaient ces différentes fonctions.

Activités

Dans le cadre de ces fonctions, mentionnons la participation du Secrétariat:

— à la rencontre des sous-ministres du Ministère avec ceux du ministère de l'Éducation en avril 1982, où un certain nombre de dossiers-référence furent constitués;

— à la définition et à l'élaboration de la première programmation du nouveau volet des communautés culturelles désormais confié au Ministère;

— à la mise sur pied du comité par le Ministère, afin de préparer les diverses questions devant être négociées avec les autorités fédérales en matière d'établissement et d'adaptation des immigrants.

Le Secrétariat a par ailleurs continué d'assurer la préparation des procès-verbaux du Comité exécutif et du Bureau des sous-ministres tout en étant responsable de la diffusion requise suite aux décisions prises. C'est ainsi qu'un système permettant d'identifier rapidement les divers intervenants concernés a été mis sur pied afin d'accélérer le cheminement de l'information. Le Secrétariat a aussi apporté au Conseil consultatif de l'immigration le soutien d'une professionnelle et d'une secrétaire.

Orientations nouvelles

Afin de répondre encore plus adéquatement aux diverses contraintes d'efficacité et d'austérité, les dispositions suivantes ont été prises au cours des derniers mois:

— le poste de secrétaire-délégué aux réfugiés ainsi que le fonds d'aide aux sinistrés rattaché à ces fonctions relèvent désormais du sous-ministre adjoint responsable de ce secteur;

— le personnel préposé aux cas humanitaires et chargé par le passé d'apporter son aide aux personnes se trouvant en situation difficile a été transféré à la nouvelle division des Renseignements aux candidats à l'immigration sous la responsabilité de la direction des Services à l'étranger;

— le personnel du Secrétariat qui avait travaillé à la mise sur pied du transfert, au M.C.C.I., du Secrétariat administratif des ententes intergouvernementales de sécurité sociale a accepté d'en assurer la responsabilité opérationnelle. Cette nouvelle entité administrative ne relève plus du Secrétariat.

Mouvements de personnel

Après avoir oeuvré plus de dix ans au sein du Ministère, le titulaire du poste de Secrétaire a pris sa retraite. Tant par sa formation juridique

que par son expertise, M. C.-H. Larose, un des tout premiers à se joindre au Ministère lors de sa création, demeure encore bien présent dans divers secteurs d'activités.

Le Secrétariat a, par ailleurs, prêté les services d'un de ses professionnels au ministère des Affaires intergouvernementales dans le cadre d'un programme visant à élargir l'expertise des deux ministères sur des dossiers d'intérêt commun.

Fin des activités

À la toute fin de l'exercice financier, il a été décidé d'abolir le Secrétariat sous sa forme actuelle afin de faire face aux restrictions budgétaires prévues. Le personnel toujours en place a été transféré au Bureau des sous-ministres qui assurera désormais les fonctions antérieurement dévolues au Secrétariat.

Le Service juridique

Mandat

Le Service juridique du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a pour mandat essentiel d'assumer un rôle de jurisconsulte au nom du ministère de la Justice.

Les documents ayant un caractère juridique comme les décrets, les ententes ou les contrats, sont soit préparés, soit approuvés par le Service. Il représente le M.C.C.I. à l'occasion de poursuites devant les tribunaux et il est appelé à préparer les textes législatifs et réglementaires nécessaires. Par des opinions juridiques sur des points de droit ou des cas particuliers et par des recherches en profondeur sur des secteurs de développement du Ministère, il assiste les autorités dans l'exécution du mandat qui leur est confié par la loi.

Ressources humaines

Le Service juridique est placé sous l'autorité de la Sous-ministre. Son personnel professionnel, composé de deux avocats assistés d'un stagiaire à titre d'occasionnel, appartient à la direction générale des Affaires civiles et pénales du ministère de la Justice. Le personnel de soutien est fourni par le M.C.C.I.

Réalisations

Du fait que la vocation du Ministère embrassait l'ensemble des activités et des domaines affectant les immigrants et les communautés culturelles, les activités du Service juridique ont dû répondre à des besoins des plus diversifiés.

La loi sur le Ministère a été l'objet d'une modification et le règlement sur la sélection des ressortissants étrangers a été modifié à trois reprises au cours de l'année. La rédaction de ces textes législatifs et leur préparation étaient la responsabilité du Service juridique.

De nombreux cas particuliers ont été traités par le Service juridique, qui fut appelé à assister les autorités du Ministère dans l'obtention d'avantages ou de droits à de nombreux immigrés ou dans la défense du Ministère devant la cour.

Une plus grande participation du Service juridique a été demandée dans l'élaboration de politiques et de programmes ayant pour objet des sujets variés tels la protection des travailleurs temporaires, l'application d'ententes en matière de sécurité sociale, l'adoption internationale, etc.

La responsabilité accrue du Ministre par rapport au Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles (C.I.P.A.C.C.) a amené le Service juridique à collaborer avec ce nouvel organisme.

Une série de mandats de recherche ont été soumis au Ministère pour l'année 1982-1983 et ils ont été approuvés par les autorités. Ces projets auront pour objet, entre autres, de clarifier certaines dispositions réglementaires, de renforcer des mécanismes de protection des ressortissants étrangers et de mieux appuyer certains objectifs du Ministère tant par rapport aux nouveaux immigrés qu'aux communautés culturelles.

La direction de l'Administration

La direction de l'Administration assume une expertise auprès des autres unités administratives du Ministère en matière de gestion des ressources financières, matérielles et informatiques. Elle interprète les politiques et les directives gouvernementales sur ces questions, procède à certaines études sur le fonctionnement et gère directement la production de certains services techniques.

La direction de l'Administration est composée de trois services:

— le service des Finances;

— le service Organisation et Systèmes et

— les Services auxiliaires.

Le service des Finances

Le service des Finances supervise la préparation du budget, contrôle les engagements et les dépenses en cours d'exercice, informe les gestionnaires sur les développements au dossier-maître des directives financières en vigueur au gouvernement et procède à certaines études particulières sur les coûts des services du Ministère.

En 1981-1982, les activités principales de ce service, composé de trois personnes, ont été concentrées sur l'enregistrement et le suivi budgétaire des transactions implicites à un budget ministériel de l'ordre de 22 600 000 $, réparti en 14 centres de gestion budgétaire. En cours d'exercice, le personnel du Service a travaillé à l'élaboration d'une programmation budgétaire pour les principaux programmes de subventions administrés par le Ministère et à la révision du plan de gestion financière.

De plus, le Service a produit les douze rapports mensuels relatifs à l'engagement, aux dépenses et aux disponibilités; ces rapports constituent la charnière du système d'information financière du Ministère. Il a aussi préparé la revue des programmes de 1982-1983, le cahier de défense des crédits de 1982-1983, de même que les différents rapports de fin d'année à soumettre au Conseil du trésor.

Il revient aussi à ce Service de préparer les réclamations en vue du remboursement par le gouvernement fédéral des dépenses encourues par le Ministère sous le couvert du programme de formation professionnelle des adultes, de l'accord Pelletier-Beaulieu pour les cours de préparation à la citoyenneté et de l'accord Stanbury-Cloutier pour les manuels scolaires. Le chef du Service agit, du reste, comme un des deux représentants du Ministère au Comité interministériel sur l'accord Canada-Québec en matière de formation professionnelle des adultes. En 1981-1982, un comité ad hoc a été mandaté afin de réviser en profondeur l'ensemble des données financières relatives à cet accord.

Le service Organisation et Systèmes

Le service Organisation et Systèmes a pour responsabilité première le développement et l'implantation de systèmes de gestion touchant les divers secteurs d'activités du Ministère. Il procède également à des analyses structurelles et gère les systèmes informatisés du Ministère.

La concrétisation du système informatisé «Système d'information — Services à la clientèle» (S.I.S.A.C.) a certes constitué l'activité prédominante du Service au cours de 1981-1982. Rappelons que, le 28 octobre 1980, le Conseil du Trésor donnait son approbation à la réalisation de ce système et, du même coup, autorisait le M.C.C.I. à se doter du matériel informatique nécessaire. Relié à l'ordinateur du bureau central de l'informatique (B.C.I.), ce matériel sert au développement du système et rend le service Organisation et Systèmes responsable du maintien et du traitement des autres systèmes déjà en opération.

L'acquisition d'un terminal lours s'est faite par voie d'appel d'offres publiques et le Service a procédé à l'étude des soumissions reçues.

À la suite de la recommandation et de l'approbation du Conseil du trésor sur le choix du fournisseur, le Service général des achats octroyait un contrat à la firme T.R.W. Informatique pour la fourniture et l'entretien d'un mini-ordinateur Datapoint, série 1800. Entrepris fin octobre

1981, les travaux d'aménagement pour loger ce matériel et pour installer sept terminaux COMTERM dans divers services du M.C.C.I. se sont terminés au début de décembre 1981. Le mini-ordinateur fut effectivement mis en opération le 7 décembre 1981.

Au cours de l'année, le personnel du Service a dû se familiariser autant avec le matériel Datapoint qu'avec les logiciels particuliers utilisés au B.C.I. Le développement de la phase 1 du système S.I.S.A.C. s'est poursuivi tout au cours de l'année; sa mise en opération est prévue pour le début de 1982-1983. Déjà, une quarantaine de personnes du Ministère ont suivi des cours donnés par le service Organisation et Systèmes en vue de la mise en opération.

Les travaux reliés à la prise en charge des systèmes déjà en opération au B.C.I. ont débuté au mois de juillet 1981 pour se terminer, comme prévu, à la fin de mars 1982. Le système, dont le traitement est assuré par la firme Mathéma inc., devrait être rapatrié au cours des premiers mois de 1982-1983.

Considérant l'importance que prennent de plus en plus les systèmes informatisés de gestion au M.C.C.I., on a mis en vigueur une politique établissant l'approbation, le maintien et l'implantation de tels systèmes. Cette politique prévoit la mise sur pied d'un comité des usagers regroupant les représentants des principaux services utilisateurs. Le rôle principal du comité est d'assurer une intégration harmonieuse des systèmes informatisés.

Dans un autre domaine, le service Organisation et Systèmes a réalisé, au cours de l'année, une étude portant sur la planification et le suivi des activités de formation. Cette étude devrait servir d'élément de base pour l'élaboration d'un mandat plus global d'analyse de cette question.

Enfin, mentionnons qu'au cours de 1981-1982, le Service a assuré le traitement de nombreuses demandes spéciales. Ces demandes se sont traduites par la production approximative de 600 tableaux.

Les Services auxiliaires

Les Services auxiliaires pourvoient aux besoins matériels des différentes instances du Ministère. Ils assurent les services de soutien centralisés tels l'exploitation de douze édifices ou locaux du M.C.C.I. au plan de l'entretien, de la sécurité et de la signalisation; ils assurent aussi l'aménagement et les services connexes tels le réseau téléphonique et les systèmes de photocopies, les achats d'équipement de bureau, l'administration générale des services de messagerie, de gestion des inventaires, de repropraphie, etc.

En 1981-1982, le volume des activités a continué d'être important: 1 700 commandes ont été émises pour des besoins en approvisionnement de toute nature et près de 500 réquisitions ont été acheminées pour des travaux d'entretien, de réparation et de modification, par exemple, au réseau téléphonique. Le service centralisé de photocopie a réalisé plus de 2,5 millions de copies.

Au chapitre de l'aménagement des locaux, les Services auxiliaires ont assumé, en 1981-1982, la gestion de projets à Montréal, Québec et Trois-Rivières. À Montréal, de nouveaux locaux ont été mis à la disposition du Comité pour l'implantation du plan d'action auprès des communautés culturelles (C.I.P.A.C.C.) et des travaux ont été complétés à l'édifice principal du Ministère au 355, rue McGill pour l'installation, d'une part, des équipements informatiques et, d'autre part, d'un système d'éclairage adéquat.

Au COFI de Québec, divers travaux ont été effectués pour améliorer les locaux de cette institution. Celle-ci est maintenant dotée d'une garderie moderne, conforme aux normes, et d'un terrain de jeux adéquat et extérieur.

En 1981-1982, les Services auxiliaires ont également procédé à l'aménagement d'un nouveau bureau régional à Trois-Rivières, rue de Tonnancourt, pour loger les représentants du M.C.C.I. et accueillir les visiteurs.

Le Budget

Exercice financier 1981-1982

Activités	Budget	Dépenses réelles	Pourcentage des dépenses budgétaires	Effectifs autorisés (nombre de postes)		Unités administratives
Haute direction du Ministère	1 663 800 $	1 647 400 $	99,0%	21	•	Cabinet du ministre Bureau des sous-ministres Conseil consultatif Secrétariat
C.I.P.A.C.C.	250 000 $	137 200 $	55,0%	1	•	Comité d'implantation du plan d'action des communautés culturelles
Communautés culturelles	735 000 $	676 400 $	92,0%	3		Communautés culturelles
Sélection et recrutement	2 520 100 $	2 426 700 $	96,3%	71		Direction des Services à l'étranger
Emploi et investissement	1 082 300 $	1 114 500 $	103,0%	35		Direction du Recrutement et de l'Établissement
Formation linguistique	10 906 900 $	10 205 300 $	93,6%	190		Direction de la Formation
Accueil, établissement et adaptation	2 341 900 $	2 147 100 $	91,7%	40		Direction de l'Adaptation
Communications	990 100 $	942 900 $	95,2%	19		Direction des Communications
Recherche	496 900 $	451 800 $	90,9%	13		Direction de la Recherche
Personnel	611 300 $	558 600 $	91,4%	13		Direction du Personnel
Administration	1 024 700 $	962 500 $	93,9%	28		Direction de l'Administration
Total des activités	**22 623 000 $**	**21 270 400 $**	**94,0%**	**434**		**Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration**

• L'effectif total de 434 postes ne comprend pas les employés du Cabinet du ministre et les cinq membres du C.I.P.A.C.C.

État des crédits et des dépenses du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration au 31 mars 1982

Catégorie	Crédits	Dépenses	Pourcentage des dépenses budgétaires
Traitements	13 205 300 $	12 455 200 $	94,3%
Occasionnels	3 433 100 $	3 278 000 $	95,5%
Transports	651 800 $	578 700 $	88,8%
Services	2 414 200 $	2 142 000 $	88,7%
Entretien	12 700 $	9 900 $	78,0%
Loyers	157 500 $	126 500 $	80,3%
Fournitures	280 100 $	257 400 $	92,0%
Équipement	115 200 $	97 100 $	84,3%
Transferts	2 322 700 $	2 296 500 $	98,9%
Perfectionnement	30 400 $	29 100 $	95,7%
Total	**22 623 000 $**	**21 270 400 $**	**94,0%**

Élément 01

C.I.P.A.C.C.

Catégorie	Crédits	Dépenses	Pourcentage des dépenses budgétaires
Traitements	143 300 $	106 500 $	74%
Occasionnels	40 400 $	18 600 $	46%
Transports	23 500 $	4 500 $	19%
Services	35 800 $	6 400 $	18%
Entretien			
Loyers	1 000 $	300 $	30%
Fournitures	6 000 $	900 $	15%
Équipement			
Transferts			
Perfectionnement			
Total	**250 000 $**	**137 200 $**	**55%**

Élément 02

Communautés culturelles

Catégorie	Crédits	Dépenses	Pourcentage des dépenses budgétaires
Traitements			
Occasionnels			
Transports			
Services	60 000 $	1 400 $	2%
Entretien			
Loyers			
Fournitures			
Équipement			
Transferts	675 000 $	675 000 $	100%
Perfectionnement			
Total	**735 000 $**	**676 400 $**	**92%**

Élément 03

	Services à l'étranger		Recrutement et Établissement		Total élément 03		
Catégorie	**Crédits**	**Dépenses**	**Crédits**	**Dépenses**	**Crédits**	**Dépenses**	**Pourcentage des dépenses budgétaires**
Traitements	2 268 600 $	2 210 400 $	1 056 600 $	1 094 900 $	3 325 200 $	3 305 300 $	99%
Occasionnels	68 800 $	54 300 $			68 800 $	54 300 $	79%
Transports	133 800 $	116 300 $	23 700 $	18 400 $	157 500 $	134 700 $	86%
Services	42 200 $	40 900 $	2 000 $	1 200 $	44 200 $	42 100 $	95%
Entretien	200 $	100 $			200 $	100 $	50%
Loyers	3 000 $	2 300 $			3 000 $	2 300 $	77%
Fournitures	3 000 $	2 400 $			3 000 $	2 400 $	80%
Équipement							
Transferts							
Perfectionnement	500 $				500 $		0%
Total	**2 520 100 $**	**2 426 700 $**	**1 082 300 $**	**1 114 500 $**	**3 602 400 $**	**3 541 200 $**	**98%**

Élément 04

	Adaptation		Formation		Total élément 04		
Catégorie	**Crédits**	**Dépenses**	**Crédits**	**Dépenses**	**Crédits**	**Dépenses**	**Pourcentage des dépenses budgétaires**
Traitements	1 191 200 $	980 300 $	5 580 500 $	5 186 700 $	6 771 700 $	6 167 000 $	91%
Occasionnels	90 000 $	119 000 $	2 973 800 $	2 892 100 $	3 063 800 $	3 011 100 $	98%
Transports	29 200 $	28 900 $	82 400 $	72 300 $	111 600 $	101 200 $	91%
Services	4 800 $	4 600 $	1 926 600 $	1 760 400 $	1 931 400 $	1 765 000 $	91%
Entretien			2 300 $	900 $	2 300 $	900 $	39%
Loyers			47 000 $	29 900 $	47 000 $	29 900 $	64%
Fournitures			66 800 $	61 200 $	66 800 $	61 200 $	92%
Équipement			19 000 $	7 300 $	19 000 $	7 300 $	38%
Transferts	1 026 700 $	1 014 300 $	196 000 $	182 300 $	1 222 700 $	1 196 600 $	98%
Perfectionnement			12 500 $	12 200 $	12 500 $	12 200 $	98%
Total	**2 341 900 $**	**2 147 100 $**	**10 906 900 $**	**10 205 300 $**	**13 248 800 $**	**12 352 400 $**	**93%**

Élément 05

Catégorie	Cabinet du ministre		Bureau des sous-ministres		Conseil consultatif		Secrétariat		Communications	
	Crédits	Dépenses	Crédits	Dépenses	Crédits	Dépenses	Crédits	Dépenses	Crédits	Dépenses
Traitements	444 300 $	442 000 $	327 000 $	368 300 $			358 600 $	315 900 $	452 700 $	416 100 $
Occasionnels										
Transports	7 900 $	6 800 $	47 400 $	42 600 $			5 400 $	2 500 $	259 000 $	254 900 $
Services	16 400 $	16 300 $	4 500 $	3 000 $	25 500 $	24 500 $	1 300 $	300 $	238 800 $	232 800 $
Entretien									8 200 $	8 100 $
Loyers									30 900 $	30 500 $
Fournitures	500 $	300 $								
Équipement										
Transferts	425 000 $	424 900 $							500 $	500 $
Perfectionnement										
Total	**894 100 $**	**890 300 $**	**378 900 $**	**413 900 $**	**25 500 $**	**24 500 $**	**365 300 $**	**318 700 $**	**990 100 $**	**942 900 $**

Élément 05

Catégorie	Recherche		Personnel		Administration		Total élément 05		
	Crédits	Dépenses	Crédits	Dépenses	Crédits	Dépenses	Crédits	Dépenses	Pourcentage des dépenses budgétaires
Traitements	472 100 $	431 500 $	297 700 $	315 100 $	612 700 $	587 500 $	2 965 100 $	2 876 400 $	97%
Occasionnels			260 100 $	194 000 $			260 100 $	194 000 $	75%
Transports	6 100 $	5 200 $	4 400 $	2 400 $	29 000 $	23 900 $	359 200 $	338 300 $	94%
Services	18 700 $	15 100 $	33 000 $	31 500 $	4 600 $	3 600 $	342 800 $	327 100 $	95%
Entretien					10 200 $	8 900 $	10 200 $	8 900 $	87%
Loyers					98 300 $	85 900 $	106 500 $	94 000 $	88%
Fournitures					172 900 $	162 100 $	204 300 $	192 900 $	94%
Équipement					96 200 $	89 800 $	96 200 $	89 800 $	93%
Transferts							425 00 $	424 900 $	100%
Perfectionnement			16 100 $	15 600 $	800 $	800 $	17 400 $	16 900 $	97%
Total	**496 900 $**	**451 800 $**	**611 300 $**	**558 600 $**	**1 024 700 $**	**962 500 $**	**4 786 800 $**	**4 563 200 $**	**95%**

La direction du Personnel

La direction du Personnel assume la responsabilité des activités de dotation du Ministère ainsi que des programmes d'égalité en emploi. Elle participe à des études d'organisation administrative. Elle coordonne ou réalise les activités reliées à la formation et au perfectionnement. Elle s'assure du respect des conventions collectives et voit également à l'administration des salaires, des avantages sociaux et des programmes relatifs au bien-être des employés. Enfin, elle joue un rôle-conseil en matière de gestion des ressources humaines auprès des autorités, des gestionnaires et des employés. La direction du personnel comprend trois services.

— le service de la Dotation;

— le service des Relations avec le personnel et

— le service de la Formation et du Perfectionnement.

Le service de la Dotation

Rôle

Le service de la Dotation participe à des études d'organisation administrative et à l'analyse des tâches et des responsabilités inhérentes aux emplois, prépare les descriptions de fonctions et recommande les niveaux d'emploi appropriés. Il administre les activités concernant la dotation des emplois réguliers, à savoir l'affectation, la mutation, l'avancement, la promotion, le recrutement, ainsi que celles relatives à l'engagement du personnel occasionnel. Il assume la responsabilité des programmes d'égalité en emploi. Il maintient à jour les dossiers officiels des employés. Il coordonne et contrôle la réalisation du plan d'effectifs du Ministère.

Activités

En raison des programmes de compression actuellement en vigueur, les activités du service de la Dotation ont pris une orientation différente en 1981-1982. L'accent a été mis sur l'analyse plus rigoureuse de l'organisation du travail et des besoins en matière de ressources humaines. C'est ainsi qu'on a pu réaliser des compressions d'effectifs et des réallocations de postes.

En cours d'année, 14 postes réguliers ont été supprimés pour ramener le total à 434 postes. Le Ministère a connu 31 départs, soit 8 p. cent de l'effectif régulier, en comparaison de 21 entrées en fonctions. Chaque poste vacant a fait l'objet d'une analyse et d'une autorisation particulière avant d'être comblé. Il est à noter que 80 p. cent des départs et 90 p. cent des entrées se sont réalisés par voie de mutations interministérielles. Quant au personnel occasionnel, le Ministère a utilisé un effectif de 125 personnes-année dont 102 pour des professeurs, à plein temps ou à temps partiel, le nombre moyen en fonctions se situant à 150. Ce service a porté son attention, en cours d'année, sur des études d'organisation administrative sectorielles, la formation de son personnel en fonction du niveau des emplois et en changement de grades de professionnels. Il a aussi accentué son rôle-conseil auprès des gestionnaires et des employés.

Le service des Relations avec le personnel

Rôle

Le service est responsable de l'interprétation et de l'application uniforme des conventions collectives de travail et des directives pertinentes, de l'administration des politiques et directives touchant la rémunération, les régimes de retraite, d'assurance et autres avantages sociaux. Il assure également la coordination des comités de relations professionnelles.

Activités

L'introduction des essais d'horaire variable s'est poursuivie durant l'exercice. Onze secteurs de travail ont essayé le système d'horaire variable. À la fin de l'exercice, quelques 70 employés, la

plupart des fonctionnaires, bénéficiaient de l'horaire variable.

La modification apportée au système de paie variable, qui regroupe surtout les professeurs occasionnels, a éliminé l'acheminement de documents à la direction générale des Systèmes du ministère de la Fonction publique. La saisie des données est effectuée à l'aide du terminal installé à la direction du Personnel, ce qui a pour effet d'augmenter sensiblement le volume de travail à chaque période de paie.

L'opération de récupération des cotisations insuffisantes à un régime de retraite pour les années 1973 à 1980 a nécessité la vérification de tous les cas soulevés. Plusieurs cas ont demandé des éclaircissements auprès de l'organisme central impliqué. La récupération proprement dite s'effectuera durant l'exercice à venir.

Des statistiques montrant l'utilisation des jours de maladie, d'assurance-salaire et le report de jours de vacances ont été préparées et soumises à tous les gestionnaires. En cours d'année, le Service a participé à un comité interministériel regroupant les ministères ayant une représentation à l'étranger. Ce comité a analysé certaines conditions de travail particulières aux employés affectés à l'étranger, et des propositions ont été soumises au ministère de la Fonction publique.

Dans le cadre de la préparation de la négociation de la convention collective des professeurs, un comité ministériel a été formé pour revoir les dispositions de l'actuelle convention et proposer les modifications souhaitées.

Le service Formation et Perfectionnement

Rôle

Le service Formation et Perfectionnement est responsable de l'administration du plan annuel de développement des ressources humaines, de l'accueil des nouveaux employés et de l'administration du processus d'évaluation du rendement des employés.

Activités

Au niveau des activités du service en 1981-1982, en plus d'effectuer les tâches régulières relatives à l'accueil et à l'évaluation du rendement, le Service a axé principalement ses activités sur l'administration des différents programmes de formation et de perfectionnement. Incidemment, le programme de développement des ressources humaines du Ministère s'est traduit par une participation importante au niveau de programmes collectifs touchant les relations interpersonnelles, les relations humaines, différents aspects de la gestion et des cours de langues. De plus, des programmes individuels ont été suivis dans des domaines similaires mais avec une participation plus modeste.

Cette année a été marquée par l'implantation d'une politique relative aux congés d'études. Cette politique a permis à dix employés d'obtenir des libérations pour compléter des études leur permettant d'accroître leur compétence ou encore d'accélérer leur cheminement de carrière. Une employée a obtenu un congé d'un an avec solde, trois autres un congé trimestriel et six employés ont eu des libérations en demi-journée. Près de 50 p. cent des employés du Ministère ont bénéficié des différents programmes de perfectionnement et environ 6 650 $ ont été consacrés au remboursement de frais de scolarité pour des cours du soir auxquels s'étaient inscrits une quarantaine d'employés.

L'organigramme

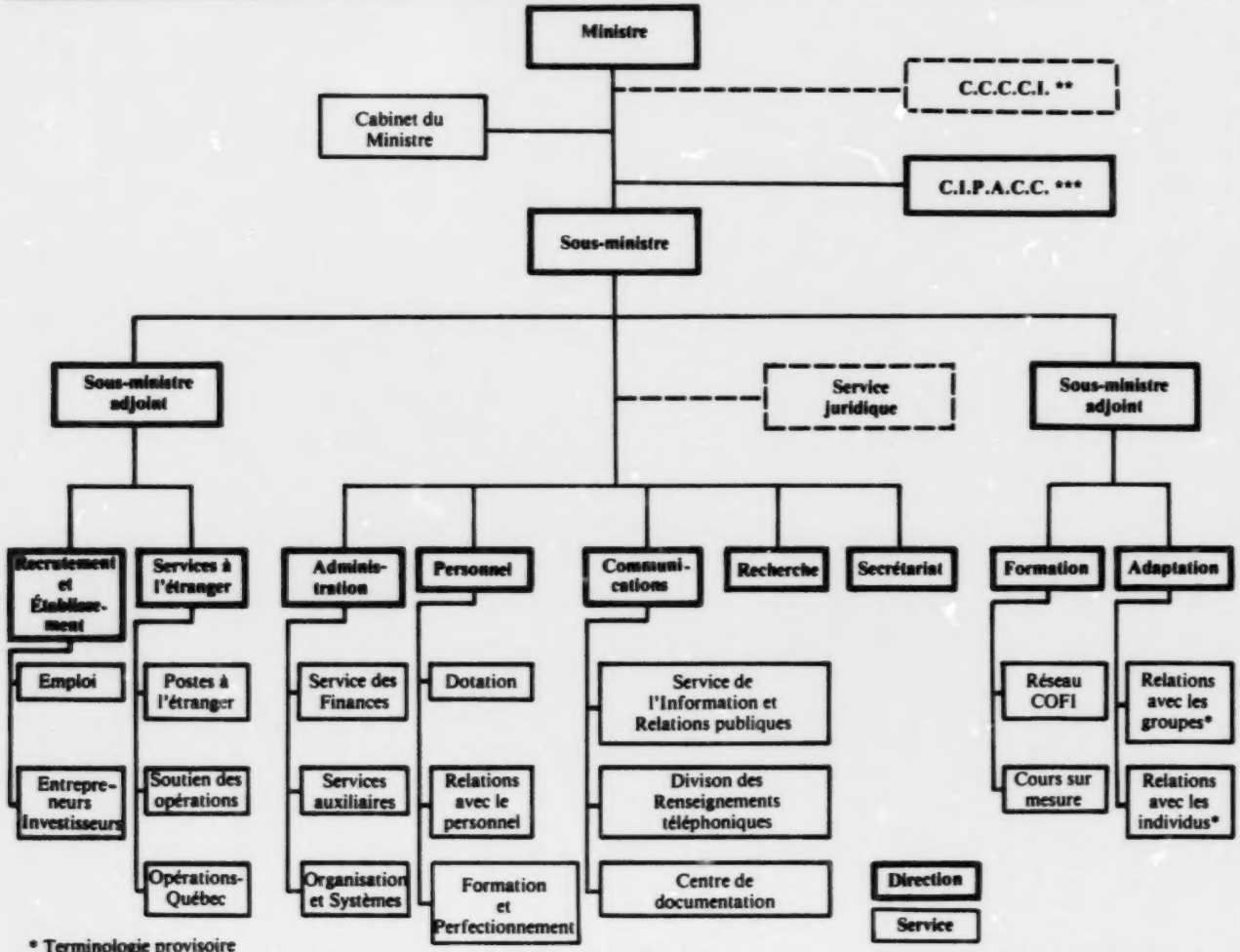

* Terminologie provisoire

** C.C.C.C.I.: Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'Immigration.

*** C.I.P.A.C.C.: Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles

Personnel de direction du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration au 31 mars 1982

- **Ministre**
  Gérald Godin
  Directeur de Cabinet: Michel Beaubien
- **Sous-ministre**
  Juliette Barcelo
  Secrétaire du ministère: Paul Simard, par intérim
- **Sous-ministres adjoints**
  Régis Vigneau
  Roger Prud'Homme

Secteur de la sélection, du recrutement et de l'établissement des immigrants

- ***Sous-ministre adjoint responsable:***
  Régis Vigneau
- Direction du Recrutement et de l'Établissement
  Directeur: Pierre Tremblay
  Chef du service de l'Emploi: Jean-Paul Normand
  Chef du service aux Immigrants entrepreneurs-investisseurs: Rodrigue Caron
- Direction des Services à l'étranger
  Directeur: Jean-Pierre Tainturier
  Directeur-adjoint: Paul Simard
  Chef du service Montréal-Étranger: Jean Desraspes

Chef de poste à Bangkok: Florent Fortin
" " à Bruxelles: Michel De Montigny
" " à Buenos Aires: Camille Boisvert
" " à Hong-Kong: Gerry Power
" " à Lisbonne: Marcel Collin
" " à Londres: Raymond Sauvé
" " à Mexico: Andrée Carrier
" " à Paris: Marcel Cloutier
" " à Port-au-Prince: Olivier Tremblay, p.i.
" " à Rome: Guy Côté

Secteur de l'intégration à la société québécoise

- ***Sous-ministre adjoint responsable:***
  Roger Prud'Homme
- Direction de l'adaptation
  Directeur: poste vacant
  Chef du service des Relations avec les individus: Jean-Marie Lafortune
  Chef du service des Relations avec les groupes: Jacques Bissonnette
- Direction de la Formation
  Directeur: Jean-Marie Roy
  Directeur-adjoint: Marcel Vaillancourt
  Directrice des Cours sur mesure: Anne Borrien
  Directeur du COFI Alain-Grandbois: André Lataille
  " " Maurice-Lefebvre: Bernard De Jaham
  " " Nord: Paul Boismenu
  " " Olivar-Asselin: Marcel Dupont
  " " Saint-Charles: Roger Giroux
  " " de Québec: Jean-Paul Beaulieu
  " " de l'Estrie: Paul-André Dionne
  Directrice du COFI de l'Outaouais: Michèle Vanier
  Directeur du bureau régional de la Mauricie: Michel Vallée

Secteur de la gestion et de la planification

- ***Sous-ministre responsable:***
  Juliette Barcelo
- Direction de l'Administration
  Directeur: Michel Dagenais
  Chef du service Organisation et Systèmes: Gérard Voyer
- Direction des Communications
  Directeur: Enrico Riggi
- Direction de la Recherche
  Directeur: Réjean Lachapelle
- Service juridique
  Responsable: Michel Jarry

M. Antoine Dorsaint agit comme président du Conseil consultatif des Communautés culturelles et de l'Immigration (C.C.C.C.I.).

M. Egan Chambers agit comme président du Comité pour l'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles (C.I.P.A.C.C.).

Répartition des effectifs entre les directions en 1981-1982 (au 31 mars 1982)

	Éléments de programmes	Cadres	Professionnels	Enseignants	Employés de bureau, techniciens, assimilés et ouvriers	Total
01 Établissement	Services à l'étranger	4	45		22	71
	Recrutement et Établissement	3	20		12	35
02 Adaptation	Adaptation	2	20		21	43
	Formation	9	23	117	41	190
03 Soutien	C.I.P.A.C.C.				1	1
	Bureau des sous-ministres	3(a)	3		6	12
	Secrétariat	1	5		3	9
	Communications	1	8		10	19
	Recherche	1	9		3	13
	Personnel	1	3		9	13
	Administration	2	6		20	28
	Total	**27**	**142**	**117**	**148**	**434(b)**

(a) Il s'agit des trois postes de sous-ministre et sous-ministres adjoints

(b) L'effetif total de 434 postes ne comprend pas:

— les 17 employés du Cabinet du ministre, dont sept ont un statut d'employé permanent dans la fonction publique;

— les cinq membres du C.I.P.A.C.C.

Direction des Communications

Rôle

La direction des Communications est l'outil qui permet au Ministère de faire connaître à ses clientèles particulières et au grand public ses objectifs, ses politiques, ses programmes et les lois qu'il administre. Elle joue un rôle de conseiller auprès de la direction du Ministère en matière de politiques et de stratégies de communications. Elle agit comme soutien professionnel et technique auprès des directions et des services du Ministère au plan des communications.

Renseignement

En plus de répondre à diverses demandes de renseignements généraux qui concernent ses champs d'activités, la Direction oriente, au besoin, les citoyens demandeurs vers d'autres services du Ministère et d'autres organismes gouvernementaux ou privés.

La Direction a établi des relations suivies avec le réseau des bureaux régionaux de Communication-Québec.

Enfin, la rédaction de textes devant être publiés dans le *Guide du citoyen* a fait l'objet d'une attention spéciale de la part de la direction des Communications.

Expositions et événements

Pour la deuxième année consécutive, la direction des Communications a tenu un stand à Italexporama. Cette exposition est organisée à 90 p. cent par des gens d'affaires d'origine italienne implantés ici. La Direction a aussi collaboré à la semaine de l'Interculturelle, organisée par la Bibliothèque nationale du Québec et l'Union des écrivains québécois. L'Interculturelle visait à faire connaître au grand public la production littéraire des écrivains québécois de diverses origines et à faire connaître la Bibliothèque nationale et ses services aux communautés culturelles.

Les Communications ont aussi participé avec le service des Relations avec les groupes du Ministère à mettre sur pied la semaine des communautés culturelles à Québec, sous le thème «Coeur à Coeur». Le M.C.C.I. et les organismes des communautés culturelles de la région de Québec ont conçu et organisé un ensemble d'activités afin de sensibiliser les fonctionnaires de la capitale au pluralisme de notre société ainsi qu'à l'apport des Québécois de diverses origines.

Relations publiques

Au cours de la semaine des communautés culturelles qui s'est tenue à Québec, des représentants de la Direction ont rencontré des collègues en communication afin de les inviter à tenir compte des communautés culturelles dans leurs programmes de communication.

Cette session de sensibilisation visait à encourager ceux qui avaient amorcé des démarches de communications auprès des communautés culturelles et à inviter les autres à le faire en se servant de notre connaissance de la clientèle et de nos répertoires.

La majorité d'entre eux auront été sensibilisés au point de fournir une collaboration, assidue pour certains, sporadique pour d'autres, qui a pris forme avec la publication du bulletin d'information gouvernementale *Le Québec vous informe* (voir plus loin).

Soulignons enfin que cette action est le résultat d'une campagne d'approche d'une durée de trois mois qui a permis à la Direction de rencontrer une vingtaine de représentants de ministères et d'organismes.

Publications et traductions

La direction des Communications a assuré la préparation, la production et la diffusion de divers documents et brochures d'information, ainsi que la mise à jour et la réédition en français ou en d'autres langues de documents existants:

— *Chez nous, c'est chez vous*, cinquième titre de la collection *Vivre ensemble* et document de référence essentiel pour tout nouvel arrivant comme pour les organismes d'accueil. L'ou-

vrage traite des divers aspects de la vie au Québec tout en servant de répertoire des ressources gouvernementales et communautaires;

— *Entre femmes*, sixième titre de la collection *Vivre ensemble* et guide pratique à l'intention des nouvelles Québécoises;

— dans la collection *Études et documents*, préparée par la direction de la Recherche du M.C.C.I.:

N° 2, *La migration au Québec: synthèse et bilan bibliographique*, 2e édition;

N° 9, *Les futurs linguistiques de la région de Montréal en 2001;*

N° 10, *Immigration et politique dans les pays industriels depuis 1945;*

— dans une autre collection préparée par la direction de la Recherche intitulée *L'immigration au Québec:*

. *Bulletin statistique annuel, vol. 6 (1978);*

. *Bulletin statistique annuel, vol. 7 (1979);*

— *Guide d'informations pratiques*, à l'intention des étudiants des COFI;

— *Au Québec, on travaille bien*, dépliant invitant les travailleurs immigrants à se prévaloir des services d'évaluation, d'information et de placement offerts par le service de l'Emploi du M.C.C.I.;

— *Au Québec, tentez l'expérience*, dépliant invitant les employeurs québécois à se prévaloir des services de recrutement et de placement du service de l'Emploi du M.C.C.I.;

— *Travaillons ensemble — la politique d'action concertée*, brochure expliquant aux organismes d'accueil et d'adaptation les programmes de subventions du M.C.C.I.;

— *Rapport annuel* du M.C.C.I. 1979-1980;

— *Rapport annuel* du M.C.C.I. 1980-1981;

— *Répertoire des publications du M.C.C.I.;*

— *Répertoire des médias des communautés culturelles;*

— *Répertoire des organisme des communautés culturelles*, préparé par le service des Relations avec les groupes.

De plus, tenant compte du fait que la majorité des nouveaux arrivants et une proportion appréciable des membres des communautés culturelles connaissent peu ou pas le français, la Direction a publié une foule de documents d'information en plusieurs versions. Elle a aussi offert sa contribution financière et son expertise technique à d'autres ministères et organismes de l'administration québécoise pour la traduction et la diffusion de leurs publications. Ainsi, cette année, elle a publié, conjointement avec le ministère des Affaires sociales, une brochure sur les services de santé et les services sociaux;

— *La santé, les services sociaux et la sécurité sociale au Québec*, en français, anglais, cambodgien, espagnol, grec, italien, laotien, portugais et vietnamien;

— *Investir et vivre au Québec*, guide pour l'immigrant entrepreneur-investisseur, traduit en anglais et en italien;

— *Au Québec, nous parlons affaires... et surtout nous pouvons vous aider*, traduit en allemand, anglais, espagnol, italien, portugais;

— *Québec aujourd'hui*, premier titre de la collection *Vivre ensemble*, informe les ressortissants étrangers, candidats à l'immigration, sur la réalité québécoise, traduit en anglais, en cambodgien, en espagnol, en grec, en italien, en portugais, et en vietnamien.

Dans le cadre de son activité courante d'information, la Direction a publié en 1981-1982, le *Québec vous informe*, un condensé hebdomadaire de l'information gouvernementale traduit en cinq langues, à l'intention des médias des communautés culturelles.

Enfin, elle a assuré la publication régulière du bulletin interne, *L'Inédit*, qui a pour but d'informer les employés du Ministère sur ce qui se passe dans leur milieu de travail.

Le Centre de documentation

Le Centre de documentation assure un support documentaire aux gestionnaires et employés du Ministère en achetant et en conservant des documents, en classant et en diffusant l'information.

Les acquisitions: le premier rôle du Centre de documentation est de commander les documents dont les directions et services ont besoin.

Cette année, le Centre a su, par une réforme administrative importante, simplifier et accélérer le processus des acquisitions de documents.

D'autres part, une plus grande rationalisation des achats a permis au Centre de réduire de 11 p. cent ses dépenses d'acquisitions (39 750 $). De plus, en modifiant sa politique de choix des fournisseurs, le Centre a commandé 83 p. cent de ses documents au Québec et au Canada.

Le traitement des documents consiste à cataloguer, à classifier ou à indexer les volumes et les périodiques afin de les rendre accessibles aux utilisateurs. C'est la deuxième fonction de la chaîne documentaire.

Cette année, le Centre a fait appel à une firme spécialisée pour effectuer la reproduction de fiches catalographiques. Cette initiative a eu plusieurs effets bénéfiques: récupération du temps de travail de l'agente de bureau affectée à cette tâche, livraison rapide des jeux de fiches et simplification des corrections. Cinq cent quarante-sept nouveaux documents ont été ainsi signalés au fichier.

D'autre part, l'indexation des coupures de presse a été améliorée en modifiant entièrement le dépistage des articles et en reclassifiant les nouvelles pertinentes publiées depuis 1978.

Le Centre a participé à la constitution du Catalogue collectif des périodiques des bibliothèques gouvernementales du Québec et il a obtenu, en janvier 1982, le statut de dépôt sélectif des publications du gouvernement du Québec.

Les services aux usagers consistent à diffuser l'information accumulée et classifiée. En 1981-1982, le Centre a répondu à 420 demandes de références dont 65 p. cent venaient du Ministère. L'immigration au Québec et au Canada est le premier sujet en demande (283); les autres demandes concernent l'administration publique, la sociologie, le droit et l'économie.

Cette année, le Centre a donné une nouvelle impulsion à la *Revue de presse quotidienne* en y intégrant la *Revue de presse internationale*. Elle assure maintenant une couverture de l'actualité en matière d'immigration à travers le monde. L'analyse de cette revue de presse démontre que 42 p. cent des articles portent sur le Québec, 28 p. cent sur le Canada et 30 p. cent sur les autres pays.

Le Centre publie aussi une revue mensuelle, la *Revue de presse ethnique* qui informe le gouvernement sur les préoccupations, les activités et les opinions des communautés culturelles.

Enfin, en 1981-1982, le Centre a prêté 692 documents aux employés du Ministère, ce qui correspond à une augmentation de 21 p. cent par rapport à l'an dernier.

Cette hausse sensible des prêts est sans doute due au fait que le Centre informe ses utilisateurs de ses nouvelles acquisitions à l'aide de deux publications, *En revue* et *À la fiche*, distribuées respectivement chaque semaine et chaque mois.

La direction de la Recherche

Rôle

La direction de la Recherche rassemble et, le cas échéant, collecte des données propres à éclairer la politique d'immigration du Québec et à favoriser la planification et l'évaluation des activités du Ministère. Elle décrit et analyse les caractéristiques, les facteurs et les conséquences de la migration internationale, détermine les capacités d'absorption du marché du travail et étudie les modes d'intégration de la population immigrée et des communautés culturelles à la société québécoise et, en particulier, à la majorité francophone.

Activités

Les activités de la Direction se regroupent autour de quatre grand thèmes qui, au demeurant, s'articulent les uns aux autres. S'ajoutent à ces grands thèmes les relations que la Direction entretient avec les organismes extérieurs.

Planification de l'immigration

La Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration oblige le Ministre à «définir des objectifs quant au nombre de ressortissants étrangers admissibles au cours d'une période donnée en tenant compte, notamment, des besoins démographiques, économiques et socio-culturels du Québec». En vue de déterminer le niveau d'immigration souhaitable pour le Québec en 1982, le Ministère a procédé, au cours de l'été 1981, à une consultation auprès de divers organismes non gouvernementaux. Des documents d'information sur différents aspects de l'immigration leur ont été communiqués. La Direction a par la suite établi un bilan de cette consultation; elle a également préparé un texte d'orientation relatif au niveau d'immigration souhaitable pour 1982: ce texte s'appuie pour l'essentiel sur des considérations de nature démographique et économique.

Au cours de l'exercice annuel, s'est ajoutée une réflexion plus globale en vue d'élaborer une politique québécoise de l'immigration. Cette activité s'inscrit dans le cadre des travaux du Comité interministériel sur la population et l'immigration. Créé au cours de l'été 1981 par le Conseil des ministres, ce comité relève du ministre d'État au Développement social. Les agents de recherche de la Direction ont produit de nombreux documents de travail à l'intention du comité. Des rapports de synthèse ont aussi été préparés. Les travaux de ce comité se poursuivront au cours de l'année 1982-1983.

Sélection des candidats

Entrée en vigueur à la toute fin de l'année 1978, l'Entente Couture-Cullen a conféré au gouvernement du Québec de larges attributions en matière de sélection des candidats désirant s'établir au Québec. Depuis lors, la direction de la Recherche, en collaboration avec le service de l'Emploi, prépare un *Guide de l'emploi du Québec* (GEQ).

Ce guide a pour objet de coter les professions en fonction des pénuries et des surplus observés sur le marché du travail. Il est révisé périodiquement.

La Direction a aussi participé à un comité ministériel ayant pour mandat d'évaluer la grille de sélection. Quelques études techniques ont été réalisées dans ce cadre. Par ailleurs, dans le but d'améliorer le recrutement, la sélection et l'information des candidats à l'immigration, une étude de comparaison internationale du pouvoir d'achat a été complétée.

Description et analyse des entrées internationales

Des rapports mensuels et trimestriels sur la statistique de l'immigration ont été produits ainsi que l'analyse des données annuelles de 1980 et de 1981. Des travaux ont aussi été consacrés à la description des entrées de travailleurs temporaires et d'étudiants étrangers. Le manuscrit du *Bulletin statistique de 1980* a été expédié à la direction des Communications. Enfin, l'immigration franco-américaine a fait l'objet d'une étude spéciale.

Intégration de la population immigrée

En plus de participer à plusieurs des comités ministériels qui s'intéressent à l'adaptation et à l'intégration de la population immigrée et des membres des communautés culturelles, la Direction a étudié plus spécifiquement les conditions de travail des Néo-Québécois dans le secteur de l'entretien ménager des édifices publics et la situation des réfugiés indochinois arrivés en 1979 et en 1980. Une étude longitudinale a d'ailleurs été entreprise sur l'adaptation socio-économique et culturelle de ces réfugiés. Un premier questionnaire leur a été envoyé en juin 1981; on prévoit en expédier un deuxième en juin 1982.

Relations avec les organismes extérieurs

La Direction a participé à plusieurs rencontres d'information sur la population immigrée. Ces rencontres sont organisées par le service des Relations avec les individus à l'intention des organismes publics et parapublics qui procurent des services à une clientèle immigrée.

Le Directeur a présenté un exposé sur l'immigration lors d'un séminaire sur la politique de population organisé par l'École nationale d'administration publique. Il a aussi donné une conférence sur la mobilité linguistique à l'occasion d'un colloque organisé par l'Association internationale des démographes de langue française.

Orientations

La Direction a vu son mandat s'élargir aux activités de planification. Elle consacrera de ce fait une bonne part de ses énergies, en collaboration avec les autres unités administratives, à l'élaboration d'une politique d'immigration et à une révision du système d'information statistique du Ministère.

Annexes

Résumé de la réglementation du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Le règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q. 1981, chap. M-23.1, r. 2), adopté en vertu des paragraphes a à g des articles 3.3 de la loi, prévoit les conditions et les critères de sélection des ressortissants étrangers désirant s'établir au Québec en permanence ou temporairement. Il a été modifié entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982 par le décret 2353-81 du 2 septembre 1981.

Le règlement prévoit que les demandes de certificat de sélection et d'acceptation se font sur des formulaires conformes à ceux reproduits en annexe du règlement et sont présentés, soit à un bureau d'immigration au Québec ou à l'étranger, soit par l'intermédiaire d'un consulat ou d'une ambassade du Canada. Le ressortissant étranger doit répondre aux questions du fonctionnaire, produire les documents réclamés et faire la preuve de tout fait à l'appui de sa demande.

Aux termes du règlement, le ressortissant étranger appartient à une des trois catégories énumérées: des ressortissants en situation de détresse, de la famille ou des immigrants indépendants. Chaque catégorie y est décrite et un ordre de priorité entre elles est établi.

Le ministre émet un certificat de sélection à un ressortissant étranger de la catégorie de la famille si un résident du Québec, auquel il est lié, en fait la demande et s'en porte garant pour une période maximale de dix ans. Le conjoint du résident peut également prendre en charge le ressortissant étranger à sa place.

Le ministre peut délivrer un certificat de sélection à un ressortissant étranger en situation particulière de détresse après avoir tenu compte de certains éléments, dont la démarche d'un garant. Les conditions d'engagement d'un groupe ou d'une corporation à titre de garant sont établies par le règlement ainsi que la durée de l'engagement qui est d'un an.

Le ministre étudie la demande d'un candidat immigrant indépendant suivant tous les facteurs énumérés à la grille de sélection en annexe du règlement; l'appréciation se fait à l'aide d'un système de points.

Au cours de l'année précédente, le nombre de points attribués à une personne qui a une connaissance du français a été majoré tel que déterminé par le règlement afin de favoriser la sélection de ces candidats. Certaines règles particulières sont applicables aux entrepreneurs, aux travailleurs autonomes, aux parents aidés et aux retraités. Le ministre peut passer outre à ce système de sélection s'il croit le ressortissant étranger capable de s'établir avec succès au Québec et si celui-ci a obtenu au moins 30 p. cent des points possibles, dont dix p. cent en regard de l'adaptabilité selon la grille de sélection.

Le ministre délivre un certificat d'acceptation au ressortissant étranger désirant séjourner temporairement au Québec s'il répond aux conditions suivantes: dans le cas d'un étudiant, il doit avoir été admis dans un établissement d'enseignement, il doit pouvoir démontrer qu'il peut subvenir à ses besoins, et à ceux des personnes à sa charge; il doit de plus s'engager à ne pas travailler. Dans le cas d'un travailleur temporaire, il doit démontrer qu'un employeur est prêt à l'embaucher et que cela ne nuit pas à l'embauche de résidents du Québec. À cette fin, les conditions de travail et de salaire offerts doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., 1979, chap. N-1.1) même si le travailleur temporaire concerné n'est pas couvert par la loi. Sauf pour certaines catégories de personnes exemptées par le règlement, le travailleur devra également demander son certificat d'acceptation préalablement à son arrivée au

Québec. Dans le cas d'une personne désirant recevoir un traitement médical, elle doit établir que ce traitement n'est pas disponible dans son pays de résidence, elle doit présenter une attestation du ministère des Affaires sociales à l'effet que les soins requis peuvent être offerts et elle doit s'engager à suivre ce traitement au Québec seulement pour la durée indiquée dans sa demande de certificat.

Le règlement sur les services d'adaptation et de formation linguistique des immigrants avec assistance financière (R.R.Q., 1981, chap. M-23.1, r. 3), adopté en vertu du paragraphe h de l'article 3.3 de la loi, prévoit les conditions d'obtention, de maintien et de prolongation des cours de français et d'initiation à la vie québécoise.

L'année dernière, le décret 3488-80 du 4 novembre 1980 avait permis l'augmentation des allocations versées aux stagiaires. Toutefois, par suite des contraintes budgétaires, le gouvernement réduisait ces allocations par une modification subséquente, pour le stagiaire en ayant fait la demande et bénéficiant des services au 31 mars 1981 et répondant à certains critères précis; dans les autres cas, aucune allocation n'est maintenant prévue. Ce dernier décret (404-81, du 12 février 1981) est entré en vigueur le 1er avril 1981.

Le règlement sur les catégories de ressortissants étrangers dans une situation particulière de détresse (R.R.Q., 1981, chap. M-23.1, r. 1), adopté en vertu du paragraphe d de l'article 3.3 de la loi, détermine dans quels cas et à l'égard de quelles catégories de ressortissants étrangers le ministre peut délivrer un certificat de sélection à une personne en situation particulière de détresse. Trois catégories ont été créées: indochinois, latino-américains et exilés volontaires. Ces ressortissants étrangers doivent être citoyens ou domiciliés, selon le cas, dans un des pays énumérés à l'annexe attachée à chaque catégorie et répondre à d'autres conditions de ladite catégorie. Ces conditions sont, entre autres, de ne pouvoir se prévaloir de la protection de tout autre pays, ne pouvoir ou ne vouloir retourner dans son pays d'origine et vouloir s'établir au Québec.

Le règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (R.R.Q., 1981, chap. M-23.1, r. 4), adopté en vertu du premier alinéa de l'article 15 de la loi, allège le fardeau administratif du sous-ministre en ce qui touche la signature de certains contrats en décentralisant ce pouvoir.

En vertu de ce règlement, certains gestionnaires, dans les limites de leur secteur d'activités, sont autorisés à signer les contrats dont les montants sont inférieurs à 5 000 $.

Résumé des ententes provinciales-fédérales

L'Entente Couture-Cullen

En accord avec l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui reconnaît une responsabilité partagée entre Québec et Ottawa en matière d'immigration, l'Entente Couture-Cullen est née le 20 février 1978.

L'entente, renouvelée par tacite reconduction le 20 février 1981, couvre toutes les questions en rapport avec le flux migratoire. Elle donne au Québec le pouvoir de sélectionner les ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire de façon permanente ou temporaire.

Cette Entente Québec-Canada respecte également les responsabilités fédérales en matière d'admission des étrangers sur le territoire canadien et réaffirme le droit qu'a tout résident permanent de circuler librement au Canada.

Elle prévoit également la mise en place d'un mécanisme de collaboration et de concertation entre les deux parties. Ainsi, la création d'un comité mixte a pour objectif d'assurer une collaboration permanente en matière d'immigration, de démographie et d'emploi. Ce comité a également pour fonction de coordonner les politiques des deux gouvernements en ces matières. Pour ce faire, le comité mixte entérine les directives, communes au Québec et au Canada, élaborées par le comité d'application.

De plus, l'accord traduit l'importance que revêt la réunification des familles pour le Québec et le Canada ainsi que leur désir d'assumer leur part de responsabilité en matière d'accueil humanitaire, notamment envers les réfugiés.

Cette entente prévoit un mécanisme de présélection et de sélection après entrevue par lequel les deux parties peuvent refuser ou accepter la candidature proposée. Le gouvernement fédéral accepte la demande d'établissement soumise dans la mesure où les conditions statutaires fédérales sont respectées. L'accord préalable du Québec est cependant toujours requis dans ce dernier cas.

Des dispositions sont également prévues quant à la sélection des candidats reconnus comme «réfugiés» aux termes de la convention des Nations-unies ou relatives à la sélection de toute autre personne se trouvant dans une situation analogue. De plus, dans ces cas, l'on tient compte de l'aspect humanitaire des candidatures en question.

Quant aux membres de la catégorie famille, compte tenu de la nécessité de s'assurer que les résidents du Québec qui souhaitent parrainer ou aider leurs parents sont en mesure de remplir leurs engagements et ainsi de les aider à s'établir avec succès, les normes qu'ils doivent respecter sont fixées par le Québec.

Concernant les étudiants étrangers, les participants aux divers programmes de coopération, les enseignants des niveaux collégial et universitaire, les étrangers admis pour soins médicaux de même que les travailleurs temporaires ou saisonniers, des dispositions particulières sont prévues afin qu'ils ne puissent séjourner temporairement au Québec sans que celui-ci n'ait donné son accord.

Finalement, notons que les modalités de concertation quant aux travailleurs temporaires de même que les modalités administratives et financières de la présence des agents du M.C.C.I. à l'étranger se retrouvent en annexe de l'entente.

L'accord sur les cours de préparation à la citoyenneté

Le 15 décembre 1969, le Québec et le Canada signaient l'Accord Beaulieu-Pelletier, concernant les cours de préparation à la citoyenneté. Cet accord est en vigueur depuis le 1er avril de la même année et il est toujours appliqué.

L'Accord a principalement pour but le remboursement par le gouvernement fédéral de la moitié de tout montant déboursé par le Québec servant à payer des cours donnés pour l'adaptation et la préparation à la citoyenneté.

L'accord sur les manuels de langue

La collaboration entre le gouvernement du Québec et celui du Canada est aussi démontrée par l'Accord Stanbury-Cloutier. Cet accord a pour objet de permettre au Canada de participer à l'enseignement du français aux immigrants en défrayant le coût des manuels de langue. Signé en juillet 1971, cet accord est reconduit chaque année depuis cette date.

Contrats de services attribués par la direction de la Recherche

Nom	Objet	Montant payé en 1981-1982
C.R.O.P. inc. 1500, rue Stanley, bureau 520 Montréal	Codage des données de la première phase de l'enquête longitudinale auprès des réfugiés indochinois au Québec	7 410 $
C.R.O.P. inc. 1500, rue Stanley, bureau 520 Montréal	Inventaire exhaustif des réponses multiples obtenues au questionnaire de l'enquête longitudinale sur l'adaptation des réfugiés indochinois au Québec	1 100 $
Services techniques		
Industrielles-Services-techniques inc. (I.S.T.) 2, Complexe Desjardins Montréal	Abonnement au Service TROLL et traitements informatiques	2 939 $
Centre de sondage de l'université de Montréal C.P. 6128, Succ. «A» Montréal	Sondage omnibus de l'opinion des Québécois à l'égard de l'immigration	1 600 $
Bochud inc. 874, rue Mercier Longueuil	Conception et réalisation d'une maquette-couverture pour la série les «Cahiers»	108 $
Centre de calcul de l'université de Montréal C.P. 6204, Succ. «A» Montréal	Travaux d'informatique	1 906 $
	Total	**15 063 $**

Le fonds d'aide aux sinistrés

Crée en 1980, ce fonds permet au gouvernement québécois de venir en aide à des populations sinistrées par suite de catastrophes naturelles ou de conflits socio-politiques.

Les subventions en provenance de ce fonds sont versées à des organismes de coopération internationale qui peuvent apporter une assistance humanitaire aux populations en détresse.

Au cours de l'année 1981-1982, les événements pour lesquels le Québec a été sollicité ont été nombreux. Le tableau suivant indique les formes d'aide qui ont été engagées par le ministre.

Fonds d'aide aux sinistrés 1981-1982

Aux pays d'Afrique	Organismes de coopération internationale (intermédiaires)	Organismes locaux	Motif du don	Date	Montant
Angola	Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)	SUCO «Crèche Natalia Mavulu»	Aide aux réfugiés de la Swapo en Angola	1981 09 29	15 000 $
Madagascar	UNICEF — Québec	Caritas Madagascar	Aide à la population sinistrée de Antananarivo à Madagascar	1982 03 12	25 000 $
Somalie	UNICEF — Québec	UNICEF — Québec	Aide à la population d'Hiran, en Somalie, en lui aménageant un système d'approvisionnement en eau potable	1982 03 02	25 000 $
Soudan	La Maison internationale de la Rive-Sud (M.I.R.S.)	M.I.R.S.	Aide aux réfugiés érythréens établis à la frontière du Soudan et de l'Érythrée	1981 11 09	25 000 $
Zimbabwe	SUCO	Commission on Social Services and Development of Bulawayo	Subvenir aux besoins d'environ 2 000 adolescents revenus de la Zambie après l'indépendance du Zimbabwe	1981 05 25	20 000 $
Zimbabwe	SUCO	SUCO	Aide aux enfants réfugiés de Bongolo au Zimbabwe	1981 12 11	5 100 $
				Total	**115 100 $**

Fonds d'aide aux sinistrés 1981-1982

Aux pays d'Amérique latine	Organismes de coopération internationale (intermédiaires)	Organismes locaux	Motif du don	Date	Montant
Chili	Développement et Paix	Association latino-américaine pour les droits humains	Aide aux réfugiés chiliens victimes de la répression de leur pays	1982 03 12	25 000 $
Guatemala	Développement et paix	Association latino-américaine pour les droits humains	Aide aux victimes de la répression au Guatemala	1981 09 22	25 000 $
Honduras (Salvadoriens)	Young Men's Christian Association (Y.M.C.A.)	Y.M.C.A.	Projet de construction et d'équipement d'un centre d'urgence devant assurer des soins de santé aux Salvadoriens réfugiés au Honduras	1981 06 03	15 000 $
Honduras (Salvadoriens)	Société québécoise de solidarité internationale	Comité pour les droits humains en Amérique latine	Aide aux réfugiés salvadoriens établis dans les camps du Honduras	1982 03 31	21 300 $
Mexique (Salvarodiens)	Développement et Paix	Comité de solidarité avec le Salvador (Mgr Oscar Romero)	Programme d'accueil-dépannage des réfugiés salvadoriens au Mexique	1981 06 02	20 000 $
Salvador	Développement et Paix	Comité d'aide aux femmes latino-américaines	Aide aux réfugiés salvadoriens en aidant à payer les frais d'acheminement des vêtements et des médicaments recueillis par la Ligue des femmes du Québec	1981 11 09	2 000 $
				Total	**108 300 $**

Fonds d'aide aux sinistrés 1981-1982

Aux pays d'Asie et du Moyen-Orient	Organismes de coopération internationale (intermédiaires)	Organismes locaux	Motif du don	Date	Montant
Liban	Fonds Jean-Paul-I^{er}	Fonds Jean-Paul-I^{er}	Aide aux victimes de la guerre civile	1981 08 25	50 000 $
Liban	SUCO	SUCO	Aide aux enfants orphelins du foyer «Beit Essoumoud» au Liban	1982 02 15	25 000 $
Thaïlande	Comité intergouvernemental pour les migrations (C.I.M.)	C.I.M.	Programme d'activités occupationnelles au camp de Phanatnikhom concernant les réfugiés indochinois	1981 06 08	11 480 $
Vietnam	Développement et Paix	Développement et Paix	Aide aux victimes du typhon Ruth au Vietnam	1981 05 25	15 000 $
				Total	**101 480 $**

Aux pays d'Europe	Organisme de coopération internationale (intermédiaire)	Organisme local	Motif du don	Date	Montant
Pologne	Développement et Paix	Caritas International	Aide humanitaire à la population polonaise dans le but d'aider à défrayer l'achat d'aliments et de médicaments	1982 01 20	100 000 $
				Total	**100 000 $**

Les programmes d'aide financière du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'exercice financier 1981-1982

Légende	Subventions totales	
A.P.S.	Aide à un programme de service	799 125 $
P.S.S.	Programme des services sociaux	80 000 $
P.A.O.E.	Programme d'aide à l'organisation d'un événement	119 575 $
P.A.C.C.	Programme d'aide aux centres communautaires	325 000 $
P.A.A.C.C.	Programme d'aide aux activités des communautés culturelles	149 950 $
P.L.E.	Programme des langues ethniques	200 000 $
		1 673 650 $

Aide financière par régions pour l'exercice financier 1981-1982

Régions		Subventions totales
Bas-Saint—Laurent-Gaspésie	01	1 000 $
Saguenay—Lac-Saint-Jean	02	6 400 $
Québec	03	66 180 $
Drummond	04	18 270 $
Sherbrooke	05	31 725 $
Outaouais	07	21 511 $
Côte-Nord	09	1 500 $
Nouveau-Québec	10	3 000 $
Montréal métropolitain	06	1 524 064 $
		1 673 650 $

Aide financière aux organismes d'accueil et d'adaptation

Organismes	Total	A.P.S.	P.A.O.E.	P.A.A.C.C.
Accueil des nouveaux résidents des Laurentides inc.	4 500 $	4 000 $	500 $	
Accueil Grand-Portage	4 900 $	4 900 $		
Accueil parrainage Outaouais inc.	20 550 $	15 000 $	5 550 $	
Amnistie internationale — Section canadienne francophone	2 500 $		2 500 $	
Association des locataires de Côte-des-neiges inc.	2 100 $		2 100 $	
Association des travailleurs immigrants et québécois inc.	14 800 $	12 000 $		2 800 $
Association pour la défense des droits du personnel domestique de Montréal	12 000 $	12 000 $		
Association Québec-Île Maurice	2 000 $	2 000 $		
Association Québec-Indochine du Grand Sainte-Thérèse inc.	4 000 $	4 000 $		
Au bas de l'échelle inc.	12 000 $	12 000 $		
Caritas Sherbrooke inc.	3 000 $		3 000 $	
Carrefour culturel de l'amitié Québec-Cuba	1 500 $			1 500 $
Carrefour communautaire le Moutier inc.	20 000 $	20 000 $		
Carrefour populaire Saint-Michel inc.	500 $		500 $	
Carrefour Tiers-Monde inc.	5 000 $		2 000 $	3 000 $
Centre communautaire pilote «A»	1 000 $		1 000 $	
Centre culturel et sportif de l'Est	3 000 $		3 000 $	
Centre d'information et de référence pour femmes	25 000 $	25 000 $		
Centre international de solidarité ouvrière	4 900 $		4 900 $	
Centre international de solidarité pour femmes (Québec)	2 630 $		2 630 $	
Centre multi-ethnique Saint-Louis	400 $		400 $	
Centre Monchanin inc.	15 000 $	15 000 $		
Centre social d'aide aux immigrants	60 000 $	60 000 $		
Comité culturel de l'école Atelier CECM	400 $		400 $	
Comité d'accueil aux néo-canadiens de Trois-Rivières	8 470 $	7 500 $	670 $	300 $
Comité d'accueil des réfugiés de Lanaudière	4 900 $	4 900 $		
Comité d'accueil inter-ethnique l'Hirondelle inc.	22 470 $	22 000 $	470 $	
Comité d'accueil international des Bois-Francs	4 900 $	4 900 $		
Comité de réception des immigrants du Saguenay—Lac-Saint-Jean inc.	6 400 $	4 900 $	1 500 $	

Aide financière aux organismes d'accueil et d'adaptation (suite)

Organismes	Total	A.P.S.	P.A.O.E.	P.A.A.C.C.
Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec	19 800 $	15 000 $		4 800 $
Confédération des syndicats nationaux inc. (C.S.N.)	24 900 $	20 000 $	4 900 $	
École Saint-Arsène	250 $			250 $
Enfants pour la paix	1 800 $			1 800 $
Entraide missionnaire	700 $			700 $
Fédération des travailleurs du Québec	30 000 $	30 000 $		
Fraternité d'aide Manicouagan aux immigrants inc.	1 500 $	1 500 $		
Fraternité multiculturelle de Québec inc.	16 600 $	15 000 $		1 600 $
Groupes communautaires de Rosemont, Ville Saint-Michel, Saint-Léonard, Ville d'Anjou	1 500 $		1 500 $	
Groupes populaires associés de Drummondville inc.	4 900 $	4 900 $		
Institut des civilisations comparées de Montréal	500 $			500 $
Ligue des droits et libertés	13 000 $			13 000 $
Ligue des femmes du Québec	2 000 $	2 000 $		
Maison internationale de la Rive-Sud inc.	36 000 $	32 500 $	3 500 $	
Maisonnée Laval inc.	4 900 $	4 900 $		
Mouvement action-chômage	12 000 $	12 000 $		
Production danse-Québec	1 250 $		1 250 $	
Radio Centre-ville	560 $			560 $
Service d'aide aux néo-canadiens (Sherbrooke) inc.	23 000 $	20 000 $	3 000 $	
Service d'aide aux néo-québécois et immigrants	50 000 $	50 000 $		
Service d'aide aux nouveaux résidents d'Argenteuil	4 500 $	4 000 $	500 $	
Service d'aide et de liaison pour immigrants «La Maisonnée»	37 695 $	35 000 $	2 695 $	
Services catholiques pour immigrants (S.C.I.)	15 000 $			15 000 $
Société québécoise de solidarité internationale inc.	26 000 $	15 000 $	11 000 $	
Table de concertation des organismes de Montréal	700 $		700 $	
Union des écrivains québécois	13 345 $			13 345 $
Union des travailleurs immigrants et québécois	1 200 $			1 200 $

Aide financière aux communautés culturelles

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.L.E.
Africaine	8 700 $						
Centre multiculturel afro-québécois inc.						1 200 $	
La maison d'Afrique				4 500 $			
Rassemblement des Africains de Québec		3 000 $					
Afro-asiatique	400 $						
La Fondation afro-asiatique du Canada						400 $	
Allemande	6 220 $						
Alliance trans-Canada des Canadiens allemands							4 526 $
École de langue allemande Haus der Deutsh Kanadier							1 694 $
Amérindienne	3 000 $						
Comité de récréation Inugait Inukjuak						3 000 $	
Anglophone	10 850 $						
Centennial Regional High School						3 500 $	
Gaspé Coast Second Language Conference Committee				1 000 $			
La Fédération provinciale des jeunes agriculteurs du Québec						1 550 $	
Le Soleil des cantons ltée						4 800 $	
Arménienne	65 067 $						
La Communauté arménienne catholique de Montréal					60 000 $		
Conseil d'administration scolaire de l'église arménienne Sourp Hagop							2 701 $
École arménienne du samedi Saint-Grégoire-l'Illuminateur							2 366 $
Bengali	500 $						
Association Bengla Desh du Québec						500 $	
Bolivienne	16 000 $						
L'Association des Boliviens de Montréal			16 000 $				

Aide financière aux communautés culturelles (suite)

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.L.E.
Cambodgienne	21 760 $						
Association des Cambodgiens au Canada		4 900 $					
Communauté khmère de Québec						750 $	
Communauté khmère du Canada		12 000 $				2 060 $	
Khmer-Québec				450 $			
Société bouddhiste Khmère				800 $		800 $	
Chilienne	3 158 $						
Association des Chiliens de Montréal							1 518 $
Comité québécois pour un Chili démocratique						500 $	
Communauté chilienne Saint-Henri							1 140 $
Chinoise	47 490 $						
Amitié chinoise de Montréal		12 000 $					590 $
Association de radio et de télévision de la communauté chinoise de Montréal						815 $	
Association des Chinois de Québec inc.						350 $	
Association volontaire des Chinois du québec				400 $		1 000 $	
Centre uni de la communauté chinoise de Montréal inc.						4 900 $	
Communauté catholique chinoise de Montréal							2 604 $
École chinoise métropolitaine de Montréal rive sud							975 $
Montréal Chinese Community Research Group						3 000 $	
Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.		16 000 $				2 600 $	
Société de bienfaisance sino-québécoise							2 256 $
Coréenne	4 780 $						
École de langue coréenne Communauté coréenne du Grand Montréal						1 500	1 374 $
École du dimanche de l'Église unie coréenne de Montréal							1 906
Croate	3 500 $						
Association croate catholique de Montréal						500 $	3 000 $

Aide financière aux communautés culturelles (suite)

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.L.E.
Écossaise	4 500 $						
Association des danseuses écossaises de Montréal						4 500 $	
Espagnole	5 483 $						
Centre d'études espagnoles de Montréal						5 483 $	
Finlandaise	564 $						
Association Montréal in Suomen Kielen Koulou							564 $
Françaises	8 880 $						
Société française de Québec						480 $	
Union des Bretons inc.				400 $			
Union nationale française et de refuge inc.		8 000 $					
Grecque	236 193 $						
Association canadienne des Grecs natifs de l'île de Chios						300 $	
Association culturelle helleno-québécoise inc.		8 000 $		1 200 $			
Association des travailleurs grecs du Québec		22 000 $		4 500 $			
Centre de recherche hellénique				4 510 $			
Comité du festival eptanasien de Montréal						1 900 $	
Communauté grecque orthodoxe des Archanges Michel et Gabriel							1 500 $
Communauté hellénique de Montréal				2 500 $	100 000 $		16 095 $
École grecque de la communauté hellénique de la rive-sud de Montréal							1 974 $
École Saint-Nicolas de la communauté grecque de Laval							3 943 $
Fédération hellénique des parents et tuteurs de Montréal					30 000 $		31 325 $
Sainte-Sophie-de-Dieu de la Communauté des authentiques chrétiens orthodoxes				500 $			2 946 $
Guyanaise	500 $						
Association socio-culturelle Guyanne-Québec						500 $	

Aide financière aux communautés culturelles (suite)

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.L.E.
Haïtienne	92 200 $						
Association haïtiano-canado-québécoise de promotion culturelle et artistique						600 $	
Association haïtienne du Québec						600 $	
Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal		30 000 $	16 000 $			1 000 $	
Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire		10 000 $					
Groupe culturel Les Flamboyants							2 000 $
Maison d'Haïti inc.		16 000 $	16 000 $				
Hongroise	5 060 $						
Comité hongrois de Montréal				600 $		340 $	
Commission scolaire catholique hongroise							4 120 $
Indienne	10 132 $						
Association culturelle de l'Inde, Montréal							942 $
Association culturelle des amis du Kerala inc.				400 $			
Association hindi du Québec inc.						400 $	903 $
Association Inde-Canada de Montréal inc.				2 150 $		1 300 $	
Association malayalee du Québec				250 $			1 612 $
Association zoroastrienne du Québec				200 $			
Bharatia Sangeetha Sangham				300 $			
Centre communautaire des Punjabis du Québec				1 075 $			
Kanada Koota de Montréal				600 $			
Irlandaise	7 300 $						
Comité de la Saint-Patrick						300 $	
Société des Irlandais réunis de Montréal						7 000 $	

Aide financière aux communautés culturelles (suite)

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.L.E.
Italienne	98 636 $						
Association italienne des travailleurs émigrés et famille		16 000 $					
Association italienne d'aide aux personnes âgées de Rivière-des-Prairies				1 100 $			
Centre social et culturel A.L.M.A.				500 $			
Centro Donne Montréal		16 000 $					
Club italien du Nord						3 000 $	
Club Vincentini de Montréal						1 200 $	
Comité d'amitié Québec-Italie						600 $	
Congrès national des italo-canadiens						2 000 $	
Ordre des fils d'Italie au Canada				1 000 $			
Patronat italo-canadien pour l'assistance aux immigrants (P.I.C.A.I.)							41 736 $
Service communautaire canadien-italien du Québec		12 000 $		3 500 $			
Jamaïcaine	1 500 $						
Jamaica Association of Montréal inc.				1 500 $			
Juive	61 968 $						
Association des femmes pionnières				500 $			
Communauté sépharade de Laval					25 000 $		
Communauté sépharade du Québec		12 000 $					
Conseil de l'éducation juive du Grand-Montréal							22 268 $
Projet Genese				2 200 $			
Laotienne	14 425 $						
Association des Laotiens de la région de Lanaudière						350 $	
Association régionale des Laotiens de Québec inc.						350 $	
Communauté lao au Canada				600 $			
Communauté lao à Québec						700 $	
Communauté laotienne du Québec		11 925 $					

Aide financière aux communautés culturelles (suite)

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.L.E.
Latino-américaine	32 850 $						
Centre d'aide hispano-américaine		4 900 $		3 000 $			
Centre d'orientation pour immigrants latino-américains		16 000 $		3 250 $			
Groupe de théâtre latino-américain de Montréal «La Cucaracha»						2 000 $	
Groupe Vida Plena				3 000 $			
Maison culturelle Québec-Amérique-latine				700 $			
Lettone	965 $						
École lettone du samedi de Montréal							965 $
Libanaise	2 100 $						
Association libanaise-syrienne-canadienne du Québec							1 350 $
Groupement libanais du Québec (Action-Liban)						300 $	
Union libanaise culturelle mondiale, section de Québec inc.						450 $	
Lithuanienne	2 610 $						
Comité de parents de l'école lithuanienne du samedi							2 610 $
Marocaine	200 $						
Amicale des travailleurs et commerçants marocains de la ville de Québec						200 $	
Mauricienne	1 800 $						
Association Québec-Île-Maurice						1 800 $	
Mexicaine	400 $						
Groupe de danse folklorique mexicaine				400 $			
Musulmane	1 560 $						
Communauté musulmane du Québec							1 560 $
Néerlandaise	5 000 $						
Association canadienne pour l'avancement des études néerlandaises (A.C.A.E.N.)				3 000 $			
Neerland Art Québec						2 000 $	

Aide financière aux communautés culturelles (suite)

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.I.E.
Philippine	1 732 $						
L'Association philippine de Montréal et sa banlieue inc.							832 $
Fédération des associations philipino-canadiennes du Québec							900 $
Polonaise	20 019 $						
Congrès canadien-polonais, section Québec		9 000 $					
Conseil scolaire polonais							6 119 $
Les Productions Iskra						4 900 $	
Portugaise	76 256 $						
Association des paroissiens de Notre-Dame-de-Fatima de Chomedey, Laval			16 000 $				
Association portugaise Sainte-Thérèse		2 000 $	16 000 $	1 500 $		500 $	
Centre communautaire portugais «Les amis unis de Hull»							961 $
Centre culturel luso-québécois						4 900 $	
Centre paroissial Santa Cruz							3 972 $
Centre portugais de référence et de promotion sociale		22 000 $		5 900 $			
Escola Primaria Portugues do Atlantico							1 563 $
du proche et du Moyen-Orient	12 800 $						
Ligue maronite de Québec						800 $	
Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient		12 000 $					
Roumaine	61 500 $						
Centre culturel roumain de Montréal inc.					60 000 $		
Paroisse roumaine orthodoxe Sainte-Marie-de-l'Annonciation							1 500 $
Russe	400 $						
École russe Pushkin							400 $
Serbe	2 600 $						
Centre communautaire canadien-serbe du Québec				500 $			2 160 $

Aide financière aux communautés culturelles (suite)

Communautés et organismes	Total	A.P.S.	P.S.S.	P.A.O.E.	P.A.C.C.	P.A.A.C.C.	P.L.E.
Slovaque	55 114 $						
Ligue canado-slovaque					50 000 $		5 114 $
Tibétaine	925 $						
Centre culturel et communautaire tibétain						400 $	525 $
Ukrainienne	5 748 $						
Association de la jeunesse musicale ukrainienne (Lachine)						1 400 $	
La commission des écoles ukrainiennes du Québec							4 348 $
Uruguayenne	600 $						
Comité de solidarité avec le peuple uruguayen de Montréal				600 $			
Vietnamienne	21 225 $						
Association des Vietnamiens de Québec		3 500 $					
L'Association des Vietnamiens au Canada		16 000 $					
L'Association des Vietnamiens de Sherbrooke inc.				325 $		600 $	
Union général des Vietnamiens au Canada						800 $	
Noire anglophone	16 000 $						
Centre communautaire des noirs		12 000 $					
Comité du congrès national des femmes noires (région de Montréal)						4 000 $	
Total	**1 673 650 $**	**799 125 $**	**80 000 $**	**119 575 $**	**325 000 $**	**149 950 $**	**200 000 $**